

Juillet 2026

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous la nouvelle sélection du blog de veille du Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire (<https://www.veillecep.fr/>).

La veille éditoriale du CEP est une activité de sélection d'informations extérieures au ministère, réalisée à partir de nombreuses sources de différentes natures (instituts de recherche, institutions nationales et internationales, think tanks, fondations, médias, etc.). Il ne s'agit pas de productions du ministère et les informations sélectionnées ne présentent pas la position officielle de celui-ci.

Karine Belna (cheffe du bureau de la veille), **Diane Bigot** (chargée de mission veille éditoriale)
Centre d'études et de prospective

SOMMAIRE

FOCUS : Dépendances française et européenne aux engrais minéraux : enjeux et perspectives	3
Filières	6
Dynamique des exportations de bovins vivants dans l'Union européenne	6
Avenir du pastoralisme en France	7
Le lapin de chair, une filière confrontée à des crises multiples	8
S. Abis, <i>Tout est (enfin) bon dans le cochon. La tirelire du futur : protéines accessibles, écologie circulaire et solutions médicales.</i>	9
Enseignements de l'évaluation décennale de la politique commune de la pêche	10
La filière pomme de terre en Belgique : l'autonomie des exploitants à l'épreuve de la contractualisation	11
Circulation des connaissances et diffusion des pratiques en viticulture	12
Protection des cultures et santé des animaux	13
Quelles utilisations du glyphosate dans les exploitations françaises, et pourquoi ?	13
Avenir des antibiotiques en élevage	14
Semences	15
Nouvelles techniques génomiques et innovations semencières européennes	15
Énergies	17
Biocarburants et prix de la terre aux États-Unis	17
Énergie solaire et terres agricoles aux États-Unis : quelles implications économiques ?	18
Climat : engrais, forêts	20
Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) et échange de quotas d'émissions : quels impacts sur le secteur agricole européen ?	20
Compensation carbone en forêt et risques climatiques	22

Écosystèmes	23
Quels compromis entre production agricole et services écosystémiques ?	23
Eau	24
F. Molle, S. Barone (dir.), <i>Bonnes pratiques dans les politiques mondiales de l'eau : revisiter les mantras de l'eau</i>	24
Réutilisation des eaux usées, traitées, pour l'irrigation : situation en France et à l'étranger	24
Travail	26
Transmission des exploitations et accès à la terre dans l'Union européenne	26
Pratiques de recherche d'information des nouveaux agriculteurs en France	26
La qualité de vie au travail lors de l'installation en France : un facteur de durabilité des exploitations	27
Les entreprises de travail temporaire, intermédiaires pour une main-d'œuvre détachée précaire... ..	28
Défis liés à la main-d'œuvre agricole au Japon	29
Consommation alimentaire	30
Lait de vache et alternatives végétales : quelles préférences des consommateurs américains ? ...	30
Systèmes alimentaires	31
Répartition de la valeur du secteur agro-alimentaire aux États-Unis	31
L'inflation alimentaire au Brésil : un phénomène structurel.....	32
PORTRAIT : SYSTEMIQ, un regard global sur l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation	33
ÉVÈNEMENTS	35

FOCUS : Dépendances française et européenne aux engrais minéraux : enjeux et perspectives

Alors que les approvisionnements et les prix mondiaux en engrais ont été très impactés par la fermeture du détroit d'Ormuz (voir des précédents billets [ici](#) et [ici](#)), la Commission européenne a présenté en mai 2026 un [Plan engrais](#) très attendu. Au-delà du déblocage de 300 M€ supplémentaires pour les agriculteurs, *via* la réserve de crise, des mesures de moyen terme ont été annoncées pour réduire la dépendance européenne aux engrais minéraux. Il s'agit de soutenir la production intérieure, d'encourager une utilisation plus efficace et durable des nutriments, ainsi qu'une transition vers des engrais à faible empreinte carbone et issus de l'économie circulaire. La Commission indique que l'UE importe actuellement 25 à 30 % de ses engrais minéraux azotés.

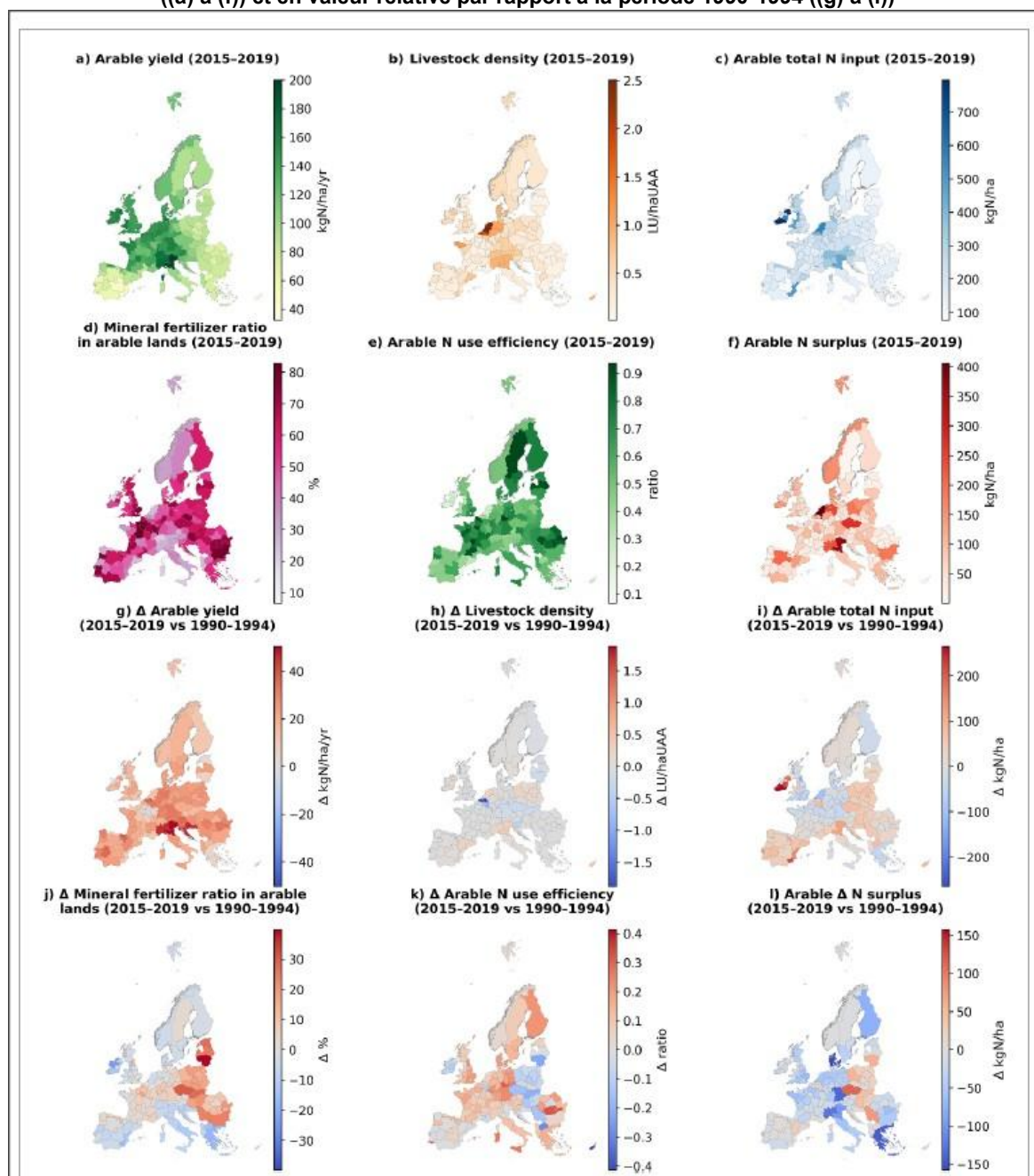
La dépendance de l'agriculture européenne aux engrais minéraux est effectivement forte, comme le montre [l'observatoire européen des fertilisants](#). Ce sont 93 kg/ha d'azote minéral qui sont apportés annuellement sur les cultures de plein champ (moyenne sur 2019-2023), certains pays se situant autour de cette valeur européenne (Allemagne, Pays-Bas, Danemark), d'autres au-dessus (+30 % pour la France, +20 % pour la Pologne, +15 % pour la Belgique), ou en-dessous (-30 % pour l'Italie, -40 % pour l'Espagne).

Dans [son rapport 2026](#) sur les performances environnementales de l'agriculture, l'OCDE fait le point sur l'efficacité de l'utilisation des nutriments par les cultures et les surplus associés. Elle confirme son amélioration sur le temps long et la stagnation des indicateurs aujourd'hui. Elle souligne aussi la singularité des années 2021 et 2022, avec un découplage complet entre production agricole (qui a augmenté) et utilisation d'engrais azotés (qui a baissé), ce qui montre que des gains d'efficience sont possibles.

[Un article scientifique](#) précise les résultats sur longue période, en retraçant les dynamiques de l'azote depuis 1990, à l'échelle de 120 territoires européens (figure 1). L'excédent d'azote a baissé de 68 à 49 kg/ha, en lien avec l'accroissement de l'efficacité de son utilisation qui, partie de 57 %, plafonne maintenant à 70 %.

Ajuster les apports d'engrais minéraux aux besoins nutritionnels *réels* des cultures, mesurés au cours de leur croissance, c'est l'objectif des outils de pilotage intégral de la fertilisation, comme Ferti-Adapt CHN ou APPI-N. [La séance de novembre 2025](#) de l'Académie d'agriculture a souligné l'intérêt de cette approche « par les flux », fondée sur l'indice de nutrition azoté (INN), par rapport à « la méthode du bilan » communément suivie, reposant sur une dose prévisionnelle calculée par rapport à un objectif de rendement. Les réductions d'engrais ainsi permises, et par voie de conséquence les moindres émissions de GES et pertes d'azote dans le milieu, ont été mentionnées. [Un article scientifique](#) s'est penché sur ces outils de pilotage de la fertilisation et sur les facteurs favorisant ou freinant leur adoption. L'enquête auprès d'agriculteurs français et d'autres pays européens a montré que leurs motivations principales étaient d'augmenter les rendements tout en réduisant les coûts en intrants, et que des considérations avant tout d'ordre économique limitaient l'acquisition de tels outils (figure 2).

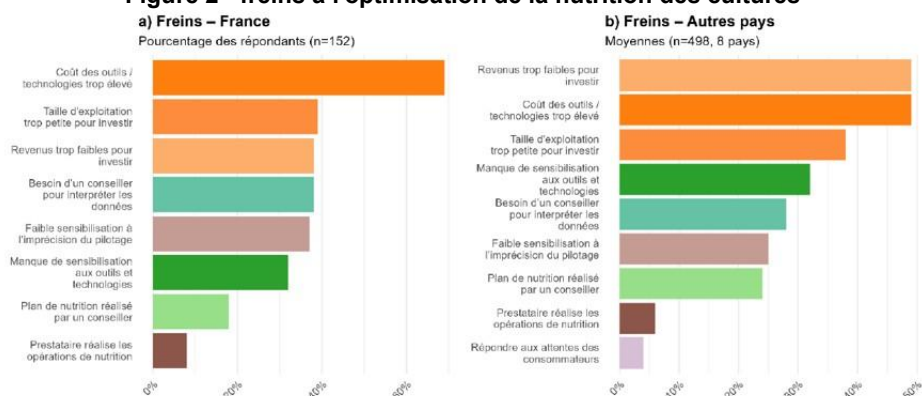
Figure 1 - répartition spatiale de six indicateurs liés à l'azote, en valeur absolue sur la période 2015-2019 ((a) à (f)) et en valeur relative par rapport à la période 1990-1994 ((g) à (l))



Source : *Environmental Research Letters*

Lecture : les indicateurs représentés, d'abord en valeur absolue puis en valeur relative, sont : les rendements, la densité d'élevage, les apports d'azote totaux et le ratio de fertilisants minéraux azotés sur terres arables, l'efficacité de l'utilisation de l'azote et le surplus.

Figure 2 - freins à l'optimisation de la nutrition des cultures

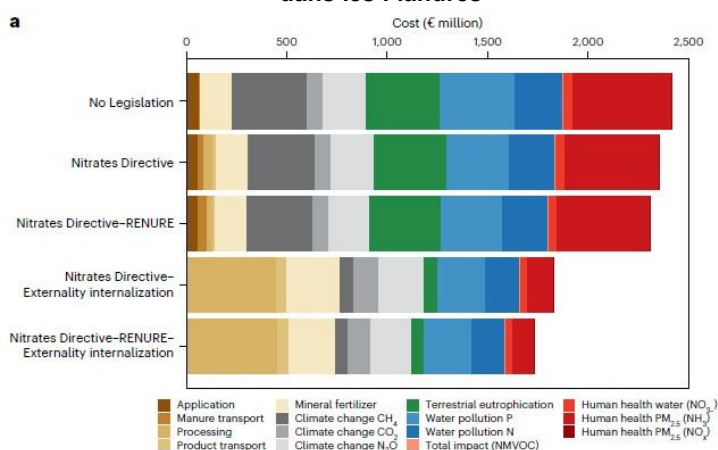


Source : *Agronomie, Environnement et Sociétés*

Lecture : l'enquête à choix multiples a été menée auprès de 150 agriculteurs français (graphique de gauche) et de 498 agriculteurs issus de 8 autres pays européens (graphique de droite). Les facteurs sont regroupés par thématique : économique (orange), information et formation (vert), politique (mauve), technique et pratique (brun).

[Un article de Nature](#), examine un autre moyen de réduire les engrais minéraux, en les remplaçant par de l'organique. Cinq scénarios de gestion des effluents d'élevage sont étudiés, dans les Flandres (figure), une région où ils sont présents en excès, comme aux Pays-Bas, en Bretagne, ou encore en Lombardie.

Coûts pour la société des cinq scénarios de gestion des effluents d'élevage et de fertilisants minéraux, dans les Flandres



Source : *Nature*

Lecture : Le premier scénario est un scénario sans réglementation. Le deuxième avec application de la directive nitrates (en particulier des apports organiques plafonnés à 170kgN/ha). Le troisième comprend également le traitement d'une partie des effluents selon le procédé [RENURE](#). Le quatrième repose sur l'application de la directive nitrates sans RENURE, mais avec une optimisation spatiale visant à internaliser les externalités environnementales et sanitaires négatives. Le cinquième est une combinaison des deux précédents. Le coût total correspond aux coûts privés, représentés dans le camaïeu beige-marron (application, transport des effluents, traitement, transport du produit et achat de fertilisants minéraux) auxquels s'ajoutent les coûts liés aux externalités environnementales (émissions des gaz à effet de serre (en gris), eutrophisation terrestre (en vert), pollutions de l'eau (en bleu), impacts des composés organiques volatils autres que le méthane (en rose)) et sanitaires (en rouge) (qualité de l'eau et particules fines).

Les résultats montrent que les coûts pour la société dans son ensemble peuvent être réduits substantiellement (plus de 20 %) dans les scénarios où les traitements des lisiers sont renforcés et où les émissions et pollutions liées aux épandages sont limitées en priorité à proximité des zones densément peuplées et des sites Natura 2000 (deux derniers scénarios).

D'autres leviers agronomiques sont les légumineuses captant le diazote abondant de l'air (voir [un précédent billet](#)) et les cultures intermédiaires piégeant l'azote pendant l'interculture et le restituant à la culture suivante. Ils permettent de retrouver de l'indépendance vis-à-vis des engrais minéraux.

Filières	
----------	--

Dans un article publié en juin 2026 dans la revue *Veterinary and Animal Science*, des chercheurs examinent les exports de bovins vivants dans les différents pays de l'Union européenne (UE). À partir des données d'Eurostat, ils mettent en évidence deux tendances divergentes. D'un côté, les exportations ont augmenté au niveau européen, en valeur comme en volume (respectivement +58 % et +16 % entre 2014 et 2024). De l'autre, le cheptel bovin européen a diminué de 8,6 % sur la période considérée. Une analyse par grappes a permis de regrouper les États membres en trois catégories, en fonction de l'intensité de leurs exportations et de l'évolution de leur cheptel : les pays qui exportent beaucoup au regard de leur population bovine, laquelle tend à décroître ; ceux dont les exportations s'accroissent rapidement mais qui partaient d'un niveau très bas en 2014 ; enfin, ceux dont la production bovine est principalement destinée à leur marché intérieur (figure). La France a été exclue de l'analyse en raison de ses indicateurs d'exportations et de cheptel bovin, exceptionnellement élevés par rapport aux 22 autres pays, ce qui aurait faussé les résultats : ceci illustre l'importance des exportations bovines sur pied en France par rapport au reste de l'UE.

The map displays three clusters of countries across Europe:

- Cluster 1 (Blue):** Includes countries like Finland, Sweden, and parts of the Baltic region. The legend describes this cluster as having "High export intensity and declining live bovine animal population".
- Cluster 2 (Red):** Includes Italy and Greece. The legend describes this cluster as having "Rapid export growth from low initial export level".
- Cluster 3 (Green):** Includes France, Germany, Spain, Portugal, Ireland, and the UK. The legend describes this cluster as having "Low export intensity and domestic market orientation".

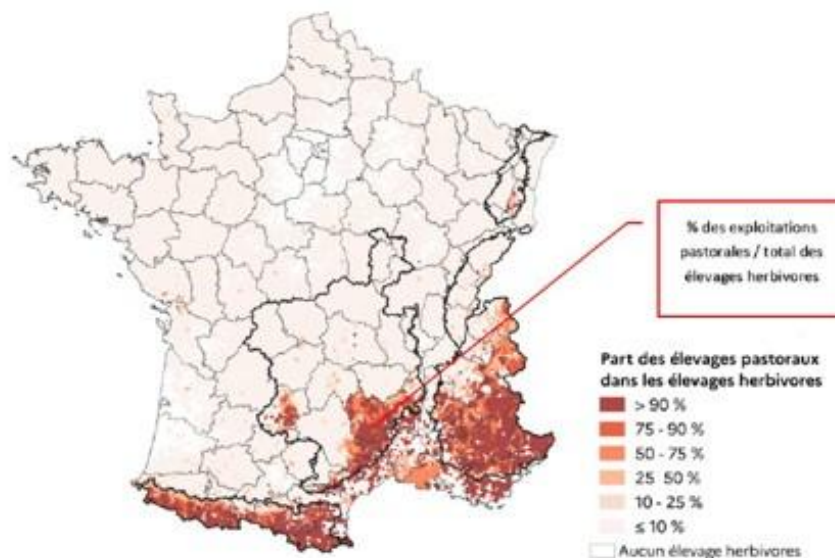
Lecture : la Finlande, la Suède, Malte et Chypre n'ont pas été inclus dans l'analyse en raison de données incomplètes sur la période considérée. La France a été exclue du fait de ses indicateurs particulièrement élevés par rapport aux autres pays.

Source : *Veterinary and Animal Science*
<https://doi.org/10.1016/j.vas.2026.100723>

Avenir du pastoralisme en France

La commission des affaires économiques du Sénat a publié en juin 2026 un rapport d'information consacré au pastoralisme, en France, à l'occasion de l'année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux. Cette activité valorise les ressources fourragères spontanées des espaces naturels, par un pâturage extensif ; elle concerne 35 000 exploitations françaises (figure). Le rapport examine les contributions majeures de l'élevage pastoral à l'entretien des écosystèmes (stockage de carbone, entretien de zones humides, lutte contre les risques d'incendies) et à la biodiversité (flore, faune, microbiome des sols).

Proportion des élevages pastoraux parmi les élevages herbivores



Source : Agreste, recensement provisoire du fait pastoral

Parmi les principaux défis auxquels il est confronté, les auteurs notent le poids croissant de la prédation lupine, mais aussi le morcellement du foncier, des concurrences pour l'utilisation des terres (habitations, tourisme, chasse) et des conflits d'usage de plus en plus importants, notamment avec le tourisme. L'élevage pastoral reste économiquement très dépendant des aides de la politique agricole commune et peine à valoriser ses produits.

Les auteurs préconisent notamment, pour simplifier l'accès au foncier, d'étendre aux zones de plaine les outils de gestion collective existant en altitude. Face au changement climatique et pour assurer la pérennité de cette activité, ils recommandent de sécuriser l'accès à l'eau (avec de nouveaux aménagements collinaires) et d'assouplir les règles encadrant le pâturage des caprins en forêt. Enfin, ils suggèrent de mieux prendre en compte la pénibilité et les spécificités du métier de gardien de troupeaux, dans la convention collective agricole.

Jean-Noël Depeyrot, Centre d'études et de prospective

Source : Commission des affaires économiques du Sénat
<https://www.senat.fr/rap/r25-699/r25-6993.html>

Anthropology of Food

Paru en juin 2026 dans *Anthropology of Food*, un article de F. Derbez et A. Doré (INRAE) revient sur les différentes crises traversées par la filière française du lapin de chair. Héritière des élevages familiaux en clapiers, la cuniculture s'est professionnalisée à partir des années 1960, avec des ateliers spécialisés installés en bâtiments fermés où les animaux sont élevés en cages grillagées. La France compte aujourd'hui environ 800 éleveurs, principalement dans le Grand Ouest. L'atelier moyen produit 35 000 animaux par an.

Cette production a longtemps permis de dégager des revenus élevés, mais elle est aujourd'hui fragilisée par le recul de la consommation. Associé aux repas familiaux et dominicaux, le lapin ne trouve plus sa place dans les habitudes alimentaires des jeunes générations. Son image nourricière se brouille à mesure qu'il s'impose comme animal de compagnie. S'y ajoutent les fragilités du modèle productif : l'alimentation représente 60 à 70 % des charges et les variations du prix des céréales sont un problème majeur. Le lapin est également vulnérable à plusieurs épizooties (maladie virale hémorragique, etc.), susceptibles d'entraîner de lourdes pertes et nécessitant parfois des phases de vide sanitaire complet.

Depuis la fin des années 2000, les associations de protection animale en ont fait une espèce emblématique de la critique de l'élevage industriel. Les campagnes de L214 et de la SPA, puis l'initiative citoyenne européenne « End the Cage Age » ont mis la filière sous pression médiatique. Pour répondre à ces critiques, plusieurs démarches de prospective et d'expérimentation ont été engagées, notamment autour du projet Living Lab Lapin : les systèmes testés visent à accroître la mobilité des animaux et à favoriser l'expression de comportements jugés plus naturels.

Mais la cage demeure, aux yeux de certains éleveurs interrogés, un outil essentiel de maîtrise sanitaire. Ils associent le bien-être des lapins à des indicateurs de calme, de croissance et de reproduction, optimisés par l'élevage industriel (dit « rationnel »). Ce décalage nourrit une incompréhension face aux critiques de l'encagement. Ils doutent que les changements envisagés relancent durablement les achats, alors que les coûts, les risques sanitaires et les transformations du travail constituent pour eux une réalité immédiate.

Florent Bidaud, Centre d'études et de prospective

Source : *Anthropology of Food*
<https://doi.org/10.4000/16dxt>

S. Abis, *Tout est (enfin) bon dans le cochon. La tirelire du futur : protéines accessibles, écologie circulaire et solutions médicales*, Armand Colin, 2026, 195 pages



Cet ouvrage paru en avril 2026 offre un panorama de la filière porcine et propose des « fictions provocatrices » de son avenir. La première partie décrit la place actuelle du cochon dans l'élevage et l'alimentation au niveau mondial. Sa consommation, quasiment universelle, est massive (125 Mt en 2025) et en croissance constante. Elle est particulièrement élevée en Asie et en Afrique, et la Chine concentre à elle seule environ la moitié de la production et de la consommation planétaires. Dans la deuxième partie, les grands atouts de la filière en Europe et en France sont présentés. L'élevage y est de plus en plus durable, bien que la concentration dans certaines régions, avec par exemple 60 % des élevages et abattoirs français en Bretagne, engendre des problèmes environnementaux. Il s'appuie sur des avancées génétiques, numériques, robotiques, et trouve ses débouchés dans une diversité de préparations culinaires utilisant la totalité de l'animal.

La dernière partie, prospective, propose des récits d'avenir pour la filière porcine. Dans le premier, le monde serait peuplé en 2030 de 8,5 milliards d'habitants. Les sources de protéines alternatives (ex. viande de culture) n'auraient pas tenu leurs promesses et la viande de porc serait devenue un pilier de la sécurité alimentaire mondiale. Une épizootie de grande envergure serait possible, entraînant un effondrement du cheptel et une disette, et la grippe porcine pourrait se transmettre à l'humain. Dans ce futur, pour assurer la production, les porcs seraient élevés individuellement dans un système très confiné, le bien-être animal n'étant plus pris en compte. Les élevages seraient clos, parfois installés sur des îles ou des bateaux pour faciliter la surveillance, et robotisés pour limiter les contacts avec les humains, y compris en Europe.

Dans le scénario suivant, vers 2050, la population mondiale aurait à l'inverse nettement diminué et beaucoup vieilli, en particulier en Chine. L'islam serait devenu la religion prépondérante d'Asie, suivi par le bouddhisme végétarien. La consommation mondiale de porc serait bien plus faible qu'aujourd'hui mais les usages « non alimentaires » augmenteraient. Les effluents seraient utilisés pour produire du gaz renouvelable et, en raison de la proximité biologique avec l'humain, une filière biomédicale porcine se serait développée. Elle produirait des tissus et des greffons pour la chirurgie (ex. peau pour grands brûlés) et des molécules thérapeutiques (ex. enzymes, hormones). Les élevages deviendraient des lieux de « naissance » avant tout et des structures à très haute hygiène.

Les deux derniers scénarios sont beaucoup plus succinctement décrits. Dans le troisième, entre 2035 et 2050, le cochon serait plus domestiqué que jamais. Il pénétrerait dans les demeures où il assurerait différentes fonctions : nettoyeur des déchets, compagnon des enfants et des personnes âgées isolées, fournisseur d'énergie *via* ses excréta, etc. Le quatrième scénario irait jusqu'à la création d'un « cochon-clone » pour chaque humain, réserve de tissus ou de produits permettant de soigner les organes et fonctions déficientes.

Franck Bourdy, Centre d'études et de prospective

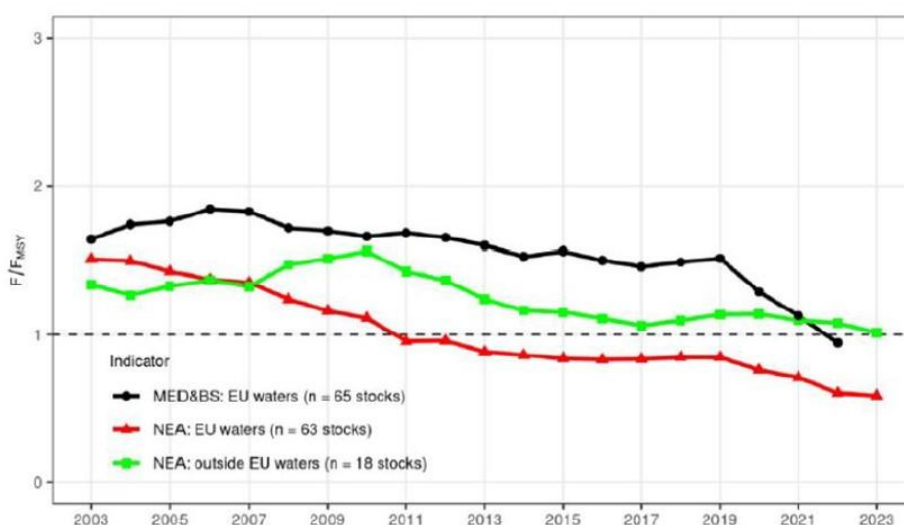
Source : Armand Colin

<https://www.dunod.com/histoire-geographie-et-sciences-politiques/tout-est-enfin-bon-dans-cochon-tirelire-du-futur-proteine>

Enseignements de l'évaluation décennale de la politique commune de la pêche

Fin avril 2026, la Commission européenne a publié son évaluation du règlement relatif à la politique commune de la pêche (PCP), portant sur la période 2014-2024. Ce bilan examine entre autres l'efficacité du rendement maximal durable (RMD), dont l'objectif est de maintenir ou rétablir les stocks de poissons à des niveaux permettant une exploitation optimale et soutenable. Si des avancées tangibles ont été enregistrées en matière de réduction de la [mortalité par pêche](#) (figure), celles-ci ne se sont pas traduites par une reconstitution régulière des stocks, dont l'état biologique global a stagné ou légèrement diminué entre 2014 et 2022.

Évolution de la mortalité par pêche, entre 2003 et 2023, pour trois zones géographiques



Source : Commission européenne

Lecture : la ligne pointillée au niveau 1 représente le seuil du rendement maximal durable (RMD). Si la courbe est au-dessus de 1, le stock est en situation de surpêche. Si la courbe est égale ou inférieure à 1, la pression de pêche est considérée comme durable :

- ligne rouge – eaux UE : Atlantique Nord-Est. La pression de pêche est passée sous le seuil du RMD (ligne pointillée) dès 2011 et a continué de diminuer régulièrement depuis ;
- ligne verte – hors eaux UE : Atlantique Nord-Est. En baisse globale depuis 2003, mais la pression de pêche dans cette zone reste légèrement supérieure au RMD ;
- ligne noire – Méditerranée et mer Noire. Une baisse significative est visible, particulièrement à partir de 2019, mais la courbe reste au-dessus du RMD à la fin de la période.

Cette absence de redressement est imputée à des facteurs externes comme le changement climatique, la pollution et la dégradation des habitats, mais aussi à une application parfois trop tardive des mesures de réduction de l'effort de pêche, qui ne permet pas encore d'en mesurer les effets. L'évaluation conclut que la PCP demeure un instrument pertinent et indispensable pour gérer les ressources marines, tout en soulignant que son efficacité future reposera sur une mise en œuvre plus rigoureuse de ses dispositions et une adaptation renforcée aux défis émergents, au premier rang desquels figure le changement climatique.

Julie Blanchot, Centre d'études et de prospective

Source : Commission européenne

[https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/detail?ref=SWD\(2026\)120&lang=en](https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/detail?ref=SWD(2026)120&lang=en)

La filière pomme de terre en Belgique : l'autonomie des exploitants à l'épreuve de la contractualisation

En juin 2026, la revue *Économie rurale* a publié un article d'une chercheuse de l'Université Libre de Bruxelles sur la contractualisation dans la filière belge de la pomme de terre industrielle et son influence sur les marges de liberté des agriculteurs. Une enquête qualitative a été menée en Wallonie, combinant analyse des contrats et entretiens semi-directifs avec des exploitants sous et hors contrats, des experts de la filière, des producteurs de plants et des représentants d'usines de transformation.

Le fonctionnement de la filière nécessite un approvisionnement continu des usines, avec des pommes de terre respectant des standards de qualité. La contractualisation qui en découle crée une dépendance structurelle des exploitants vis-à-vis des industriels, du fait des investissements massifs qui poussent les producteurs à accroître leur production, pour atteindre un seuil de rentabilité. Une arracheuse neuve peut coûter jusqu'à 750 000 euros et un hangar de stockage plus d'un million.

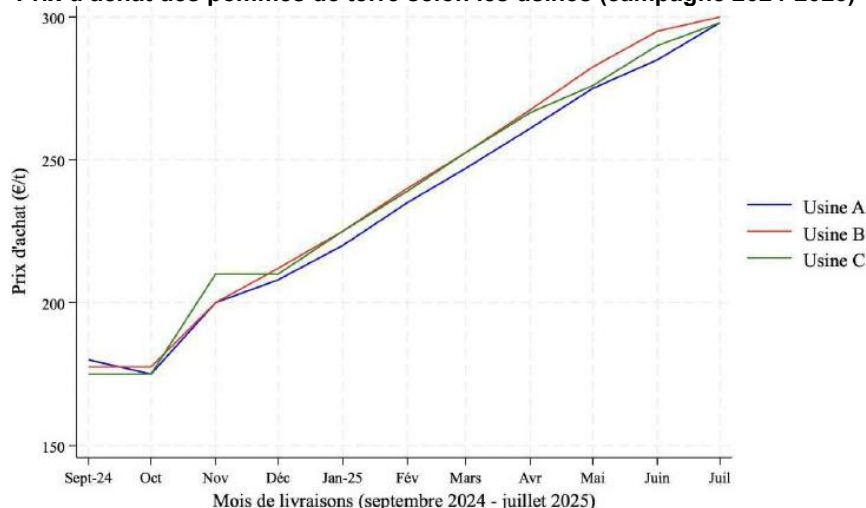
Au-delà des aspects économiques, le contrat s'avère quasiment indispensable aux exploitants pour pouvoir livrer leurs productions aux usines. Parallèlement, en période de crise, les industriels utilisent leur accès privilégié aux intrants pour renforcer la fidélité des producteurs, créant ainsi des liens de redevabilité durable qui dépassent le cadre du contrat. Ainsi, lors de la pénurie de plants de 2024, les usines en ont fourni en contrepartie d'une contractualisation exclusive.

Paradoxalement, l'adhésion des producteurs à des normes industrielles, pourtant contraignantes, est favorisée par l'identité forte des « patatiers », dont ils se revendiquent, tirant fierté de la grande technicité que cette culture requiert.

L'influence des industriels s'exerce également de manière diffuse. Sans que des ordres formels soient toujours nécessaires, ils orientent les choix techniques ou les investissements (nouveaux systèmes de ventilation suite à l'interdiction de certains antigerminatifs), à travers les standards contractuels et les conseils des techniciens des usines.

En conclusion, l'auteure indique que la contractualisation offre une sécurité économique relative face à la volatilité du marché libre, mais qu'elle réduit la capacité décisionnelle des producteurs, dont les trajectoires s'alignent progressivement et inéluctablement sur les besoins des industriels, qui partagent les mêmes exigences et prix d'achat (figure).

Prix d'achat des pommes de terre selon les usines (campagne 2024-2025)



Source : *Économie rurale*

Julie Blanchot, Centre d'études et de prospective

Source : *Économie rurale*

<https://doi.org/10.4000/16bw5>

Circulation des connaissances et diffusion des pratiques en viticulture

Paru en juin 2026 dans *L'Année sociologique*, un article examine la diffusion des pratiques d'enherbement dans la région viticole de Gaillac, dans le Tarn, dont les 350 domaines couvrent 6 500 ha (figure). Il compare les sources d'information mobilisées par plusieurs collectifs en agroécologie soutenus par l'État, par un groupe de producteurs de vins nature et des vigneron·s n'appartenant pas à ces collectifs.

Diversité des pratiques d'enherbement dans le vignoble de Gaillac



Source : *L'Année sociologique*

Lecture : a) les inter-rangs sont travaillés mécaniquement, le cavaillon (sous le rang de vignes) est désherbé chimiquement ; b) les inter-rangs sont enherbés et le cavaillon est chimiquement désherbé ; c) un inter-rang sur deux est semé avec du ray-grass et le cavaillon est chimiquement désherbé ; d) le cavaillon et un inter-rang sur deux sont recouverts par la végétation spontanée et l'autre inter-rang est mécaniquement travaillé ; e) le cavaillon et un inter-rang sur deux sont désherbés chimiquement et l'autre inter-rang est recouvert d'une végétation spontanée ; f) le cavaillon et tous les inter-rangs sont recouverts par la végétation spontanée.

Les changements de pratiques se nourrissent surtout de relations de proximité entre vignerons, au fil des conversations, des visites de parcelles et des retours d'expérience. L'article souligne le rôle décisif de figures reconnues localement, des « pionniers » capables de faire autorité par leur expérience et de transformer des essais individuels en références professionnelles. Il montre que les groupes DEPHY et Écophyto fonctionnent comme des « tuyaux » de diffusion, où les essais d'engrais verts conduits par quelques pionniers sont discutés, validés, puis repris par d'autres viticulteurs. Ils ont un effet d'entraînement sur l'ensemble du vignoble et sont fréquemment sollicités par les vignerons non membres de ces groupes. À l'inverse, le collectif de vins naturels, composé de néo-vignerons, reste fermé sur lui-même, son identité militante forte dissuadant les échanges avec l'extérieur.

Florent Bidaud, Centre d'études et de prospective

Source : *L'Année sociologique*

<https://doi.org/10.3917/anso.261.0107>

Protection des cultures et santé des animaux

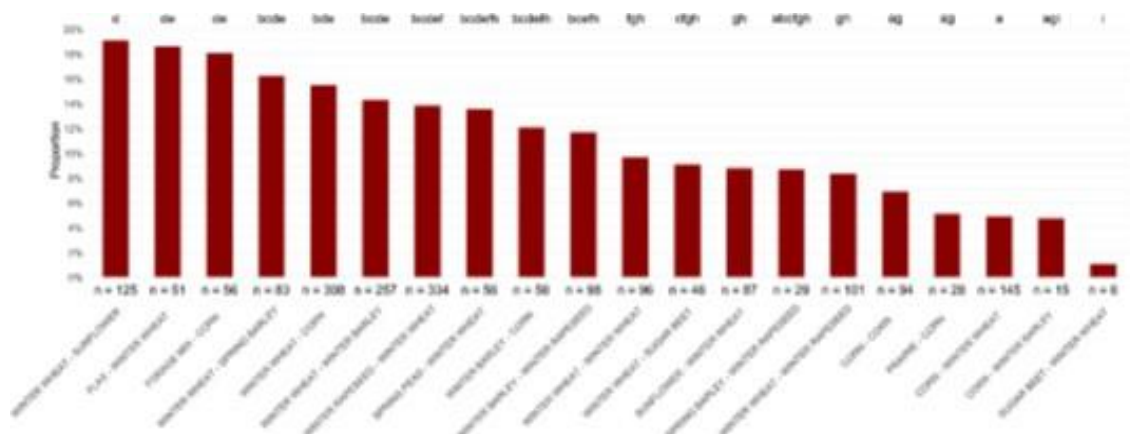
Quelles utilisations du glyphosate dans les exploitations françaises, et pourquoi ?

Un article de la revue *Crop Protection*, à paraître en octobre 2026, analyse les utilisations du glyphosate dans les exploitations françaises de grandes cultures et de polyculture élevage. Il étudie aussi son rôle dans la conduite agronomique des parcelles. Utilisé comme herbicide systémique depuis 1974, le glyphosate est dans le domaine public depuis 2000. Conséquence de sa large utilisation, un nombre croissant d'adventices développent des résistances, y compris en France. Par ailleurs, ses impacts sur l'environnement et la santé publique inquiètent de plus en plus, du fait des doses élevées appliquées et des vastes surfaces concernées. En France, compte tenu de ces préoccupations, les premières restrictions ont été décidées en 2021. Pour activer les bons leviers agronomiques et réglementaires, il convient de mieux comprendre quand, comment et pourquoi il est utilisé.

Dans ce but, les chercheurs ont utilisé les données du [réseau national DEPHY](#), fournies par les agriculteurs volontaires de 900 exploitations de grandes cultures ou de polyculture élevage, de 2010 à 2021. Le glyphosate étant essentiellement utilisé en interculture, les auteurs se sont intéressés aux successions culturales sur chaque parcelle. Le nombre et la temporalité des passages ainsi que les quantités épandues ont été analysées avec un modèle économétrique, en fonction notamment des paires de cultures se succédant en interculture, des modalités de travail du sol, de la campagne culturale et de la localisation des parcelles.

Les résultats révèlent une diminution globale de la fréquence des traitements sur la période, mais avec des doses qui augmentent pour lutter contre les adventices vivaces. Au total, 9 % des enchaînements culturaux ont été traités au glyphosate, avec une probabilité d'application très liée aux successions d'espèces (figure). En particulier, la succession blé d'hiver-tournesol augmente l'occurrence du traitement de 80 % par rapport à la référence (maïs-blé d'hiver avec labour et sans culture intermédiaire). L'enchaînement lin-blé d'hiver l'augmente de 75 %. Ce type de successions culturales, caractérisée par des fenêtres d'intervention courtes et laissant peu de temps pour la préparation du lit de semences de la culture suivante, augmente ainsi la dépendance au glyphosate. Le contrôle des repousses de blé d'hiver, qui peuvent héberger des agents pathogènes nuisibles aux autres céréales, est un autre facteur expliquant la persistance du recours au glyphosate. Enfin, la destruction des prairies temporaires représente 7,2 % des applications.

Part des parcelles traitées au glyphosate, selon les successions culturales, au sein du réseau DEPHY



Source : Crop Protection

Lecture : pour chacune des 20 successions culturales les plus fréquemment rencontrées dans les 900 fermes du réseau sur la période étudiée (2010-2021), la part des parcelles traitées au glyphosate est représentée (histogramme rouge) et le nombre de parcelles correspondantes est indiqué (*n*). On lit par exemple que 19 % des parcelles en blé d'hiver-tournesol ont été traitées au glyphosate, soit 125 parcelles.

Les modalités de travail du sol influencent aussi la probabilité d'utiliser du glyphosate. Comme on pouvait s'y attendre, le travail simplifié du sol renforce le recours à l'herbicide, par rapport à une conduite avec labour. En revanche, aucune différence significative n'est détectée entre les différents régimes sans labour (travail profond sans retournement, travail superficiel peu ou très fréquent). Cela suggère que certains agriculteurs utilisent le glyphosate en complément du travail du sol pour gagner du temps ou avancer leurs opérations culturales, dans une logique d'optimisation de leur organisation plutôt que dans une stricte nécessité agronomique.

Jean-Noël Depeyrot, Centre d'études et de prospective

Source : Crop Protection

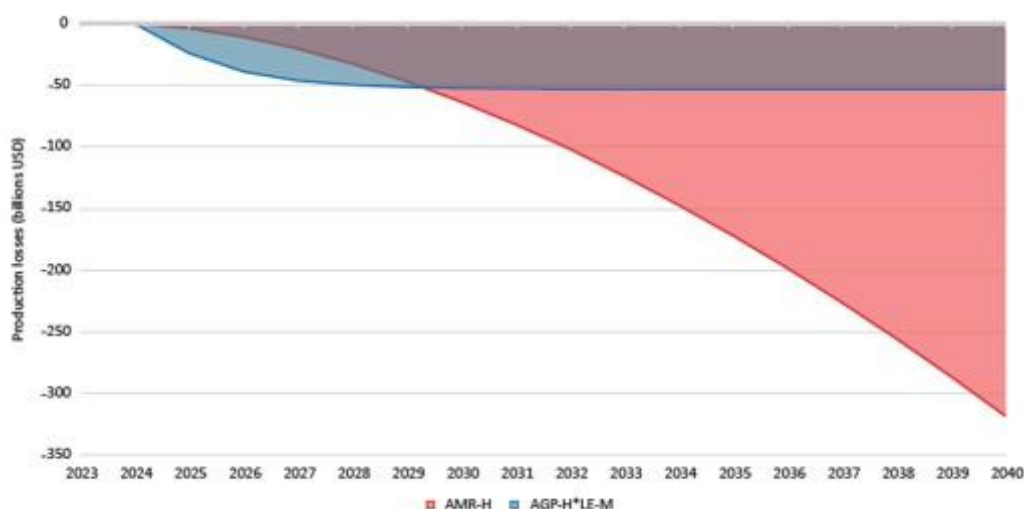
<https://doi.org/10.1016/j.cropro.2026.107686>

Avenir des antibiotiques en élevage

Un rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), paru en mai 2026, traite de l'avenir des antibiotiques en élevage. Si les tendances actuelles se poursuivaient, 144 Mt d'antimicrobiens seraient utilisées dans le monde en 2040, soit 29,5 % de plus qu'en 2019. Un scénario de réduction de moitié de leur utilisation, associée à une baisse de la consommation de produits animaux, permettrait de diminuer de 57 % la quantité totale d'antimicrobiens employés, par rapport au scénario tendanciel (voir [un précédent billet](#)).

Les auteurs étudient aussi les implications économiques de l'antibiorésistance d'une part, et d'un éventuel abandon des antimicrobiens comme facteurs de croissance (AGP) d'autre part. Ce dernier occasionnerait des pertes pour les éleveurs, du fait du moindre développement des animaux et d'une hausse des maladies. Un scénario d'abandon strict et rapide, similaire à l'interdiction européenne, engendrerait des pertes d'environ 53 milliards de dollars, stables dans le temps (figure). Si l'antibiorésistance se développait, les pertes seraient de plus en plus importantes année après année, jusqu'à 318 milliards en 2040. Le bannissement des AGP entraînerait donc des coûts d'ajustement immédiats, mais qui seraient à long terme plus faibles que ceux de l'inaction où les pertes liées à l'antibiorésistance augmentent chaque année sans plafonner.

**Pertes économiques liées
à l'abandon des antimicrobiens comme facteurs de croissance et à l'antibiorésistance**



Source : FAO

Lecture : AMR : antimicrobiorésistance ; AGP : abandon des antimicrobiens comme facteurs de croissance, dans les deux cas au degré le plus élevé (H pour *high*).

Franck Bourdy, Centre d'études et de prospective

Source : FAO

<https://openknowledge.fao.org/items/4db089fd-ff84-4dc5-915f-7e0358e826e8>

Semences

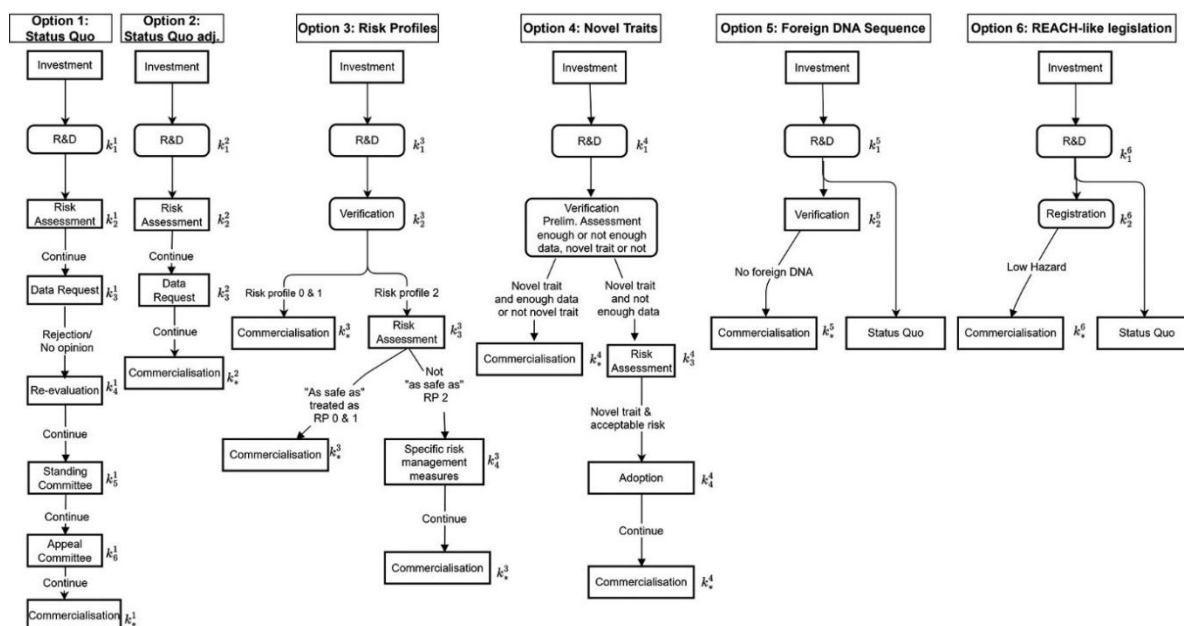
Nouvelles techniques génomiques et innovations semencières européennes

Publié en juin 2026 dans l'*European Review of Agricultural Economics*, un article scientifique s'intéresse à différentes options réglementaires concernant les nouvelles techniques génomiques (NTG). Il étudie plus particulièrement leurs effets économiques sur les décisions d'investissement des sélectionneurs végétaux dans l'Union européenne.

Des travaux antérieurs ont montré que, selon les réglementations nationales encadrant les NTG, les investissements nécessaires à la mise sur le marché d'une nouvelle variété issue de ces techniques peuvent varier de quelques milliers à plusieurs millions de dollars. Pour estimer les effets de la réglementation sur l'innovation semencière européenne, les auteurs utilisent un modèle d'analyse économique basé sur la méthode des options réelles. Cette approche permet de calculer une « prime réglementaire », qui correspond au surcroît de bénéfices attendus d'un investissement immédiat par rapport à ceux qui seraient obtenus si l'investissement était reporté en raison de l'incertitude réglementaire. Celle-ci tient aux délais et coûts des procédures d'autorisation, et aux risques liés à la responsabilité *ex post*, c'est-à-dire aux conséquences juridiques et économiques d'éventuels dommages environnementaux ou économiques survenus après la commercialisation. Plus cette prime est élevée, plus elle témoigne d'un cadre réglementaire freinant l'investissement. L'impact économique du régime européen actuellement applicable aux organismes génétiquement modifiés (OGM), qui vaut aussi pour les végétaux issus des NTG (option 1), est ainsi comparé à plusieurs trajectoires

réglementaires alternatives (figure). L'une d'elles concerne [le nouveau cadre](#) adopté en juin 2026 (option 3) et qui entrera en application en 2028.

Arbres de décision pour six trajectoires réglementaires des NTG



Source : *European Review of Agricultural Economics*

Lecture : le diagramme représente, pour six cadres de réglementation différents des NTG, les étapes possibles aux différentes phases que sont : la recherche et développement (R&D), l'autorisation, et la commercialisation. L'option 1 correspond à la réglementation OGM actuellement en application en Europe pour les NTG. L'option 2 est celle qui était en vigueur avant 1990. L'option 3 est comparable à la nouvelle proposition de la Commission européenne, adoptée en juin 2026, qui introduit deux catégories de plantes issues des NTG. Les options 4 et 5 sont assimilables aux réglementations respectivement appliquées au Canada et au Royaume-Uni. L'option 6 correspond au [règlement européen REACH](#) adopté pour renforcer la protection de la santé humaine et de l'environnement, contre les risques liés à la fabrication et à l'utilisation des substances chimiques. k_j^i correspond au délai de la phase j de l'option réglementaire i .

Les résultats montrent que le cadre actuel d'autorisation des OGM (option 1) constitue une barrière importante à l'investissement dans les plantes issues des NTG, car il impose des coûts, des délais et un niveau d'incertitude élevés. La prime réglementaire moyenne de cette option atteint 14,4 millions d'euros. Le nouveau cadre applicable en 2028 (option 3) la réduit en moyenne de près d'un facteur trois. L'étude met en évidence que la multiplication des étapes administratives, l'allongement des délais et l'augmentation des coûts d'autorisation diminuent les incitations des entreprises semencières à investir. La responsabilité *ex post* accroît, pour sa part, l'incertitude des sélectionneurs de plantes quant aux bénéfices escomptés, sans pour autant augmenter significativement la prime réglementaire.

Les chercheurs émettent toutefois plusieurs réserves sur les résultats obtenus, leur modèle n'intégrant pas certains facteurs susceptibles d'impacter ces décisions d'investissement, tels que les effets des brevets, les stratégies concurrentielles, l'acceptabilité des consommateurs, etc.

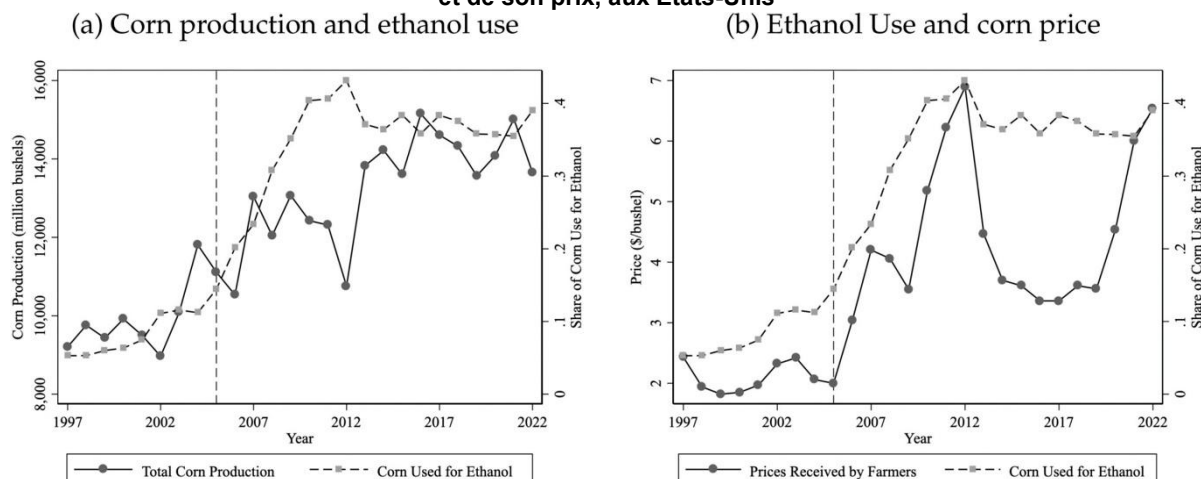
Jérôme Lerbourg, Centre d'études et de prospective

Source : *European Review of Agricultural Economics*
<https://doi.org/10.1093/erae/jbaq004>

Biocarburants et prix de la terre aux États-Unis

Dans un article publié en avril 2026 dans *Applied Economic Perspectives and Policy*, deux chercheurs évaluent l'impact du développement des biocarburants sur le prix de la terre dans la *Corn Belt* du Midwest étatsunien. En 2005 puis en 2007, deux lois américaines ont imposé l'incorporation d'un volume minimal de biocarburants dans les carburants vendus aux États-Unis. Ces changements réglementaires, dans un contexte d'augmentation du prix du pétrole brut, ont engendré une hausse substantielle de la production de bioéthanol de maïs. Si cette hausse a directement été observée sur les volumes et le prix du maïs étatsunien (figure), les auteurs se demandent dans quelle mesure ces chocs économiques se sont répercutés jusqu'au marché foncier.

Évolution temporelle de la production de maïs, de son utilisation en bioéthanol et de son prix, aux États-Unis



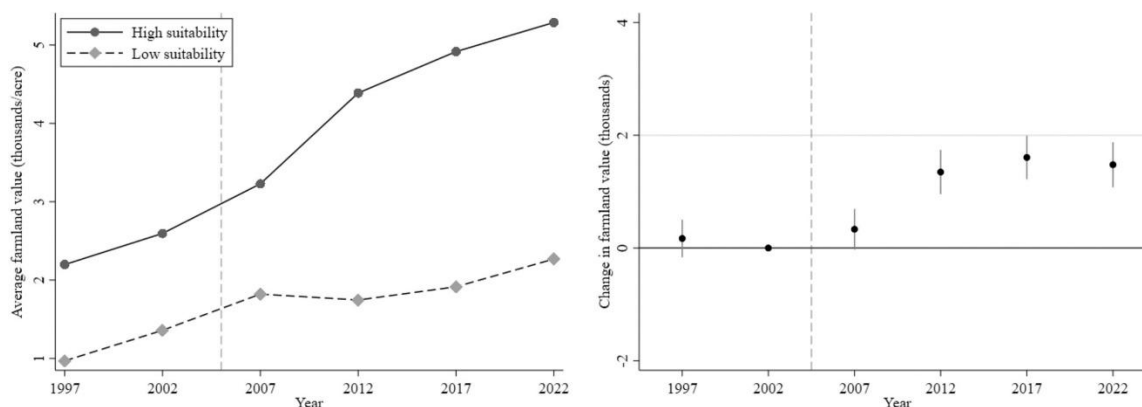
Source : *Applied Economic Perspectives and Policy*

Lecture : entre 2005 et 2022, la quantité de maïs produite aux États-Unis est passée de 11 000 à 14 000 millions de boisseaux, la part de maïs valorisée en bioéthanol d'environ 15 à 40 % (graphique (a)) et le prix du maïs de 2 à 6,5 \$/boisseau (graphique (b)).

L'article compare l'évolution temporelle du prix de la terre entre les comtés à fort et faible potentiels de production agricole. Le prix de la terre est mesuré tous les cinq ans, entre 1997 et 2022, à partir du recensement agricole national, tandis que le potentiel de production est décrit au travers d'un indicateur synthétique agrégeant différentes mesures pédoclimatiques. En supposant négligeable l'impact des réglementations de 2005 et 2007 sur les comtés à faible potentiel productif, le traitement économétrique permet d'isoler l'effet de l'essor du bioéthanol sur le prix de la terre dans les comtés à fort potentiel. Ce faisant, les auteurs mettent en évidence une augmentation de 1 147 \$ par acre (environ 0,4 hectare) en moyenne dans ces comtés, soit 44 % de la valeur pré-2005. L'effet est encore plus prononcé pour le quart des comtés les plus productifs : +1 952 \$ par acre, soit 67 % de la valeur de départ.

En décomposant les résultats dans le temps, ils constatent que l'augmentation des prix n'est pas immédiate, mais devient forte et pérenne à partir de 2012 (figure). Enfin, l'effet est nettement plus marqué parmi les comtés dont la surface agricole n'a pas ou peu augmenté au cours du temps, reflétant la demande accrue pour un foncier agricole disponible en quantités limitées.

Évolution temporelle du prix de la terre (a) et de l'effet du boom de 2005 (b)
 (a) Average land value: Full sample (b) Event-study estimate: Full sample



Source : *Applied Economic Perspectives and Policy*

Lecture : avant 2005, les prix de la terre des comtés à faible et fort potentiels de production évoluent de façon parallèle (graphique (a)). En 2007, l'augmentation du prix de la terre des comtés à fort potentiel, par rapport à ceux à faible potentiel, n'est pas statistiquement visible. À partir de 2012, une augmentation forte et persistante apparaît, de l'ordre de 1 500 \$ par acre (graphique (b)).

Sur la base de ces résultats, les auteurs suggèrent que des travaux ultérieurs explorent l'impact de ce développement du bioéthanol sur l'accès à la terre et la répartition de la valeur créée par le secteur agricole.

Valentin Cocco, Centre d'études et de prospective

Source : *Applied Economic Perspectives and Policy*

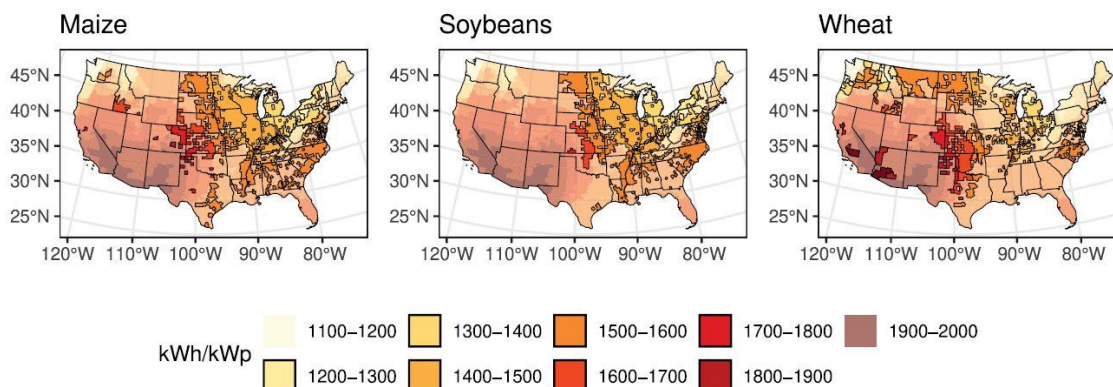
<https://doi.org/10.1002/aepp.70071>

Énergie solaire et terres agricoles aux États-Unis : quelles implications économiques ?

D'ici à 2050, la production d'énergie solaire américaine pourrait être décuplée, nécessitant entre 3,8 et 6,1 millions d'hectares. Un article paru en mai 2026 dans *Land Use Policy* évalue les implications économiques d'une telle extension du photovoltaïque sur les terres agricoles. Plusieurs scénarios sont étudiés, faisant varier l'objectif de production photovoltaïque (de 17 % à 53,2 % de la production électrique actuelle) et la part des surfaces installées sur terres cultivées (de 40 à 80 % du total). Les auteurs se concentrent sur le maïs, le blé et le soja, qui représentent 70,6 % des surfaces cultivées du pays. Des simulations économiques quantifient les effets d'installations photovoltaïques sur la production, les prix, les revenus agricoles et sur l'usage des sols.

Selon les scénarios, entre 0,9 et 2,4 millions d'ha de cultures seraient redirigés vers le photovoltaïque, sur la base de 2,4 ha nécessaires par mégawatt produit. Cinq États seraient particulièrement concernés (Colorado, Kansas, Nebraska, Oklahoma, Texas), en raison d'un fort ensoleillement et de terres moins chères qu'ailleurs (figure).

Localisation des parcelles (blé, maïs et soja) et potentiel de production photovoltaïque

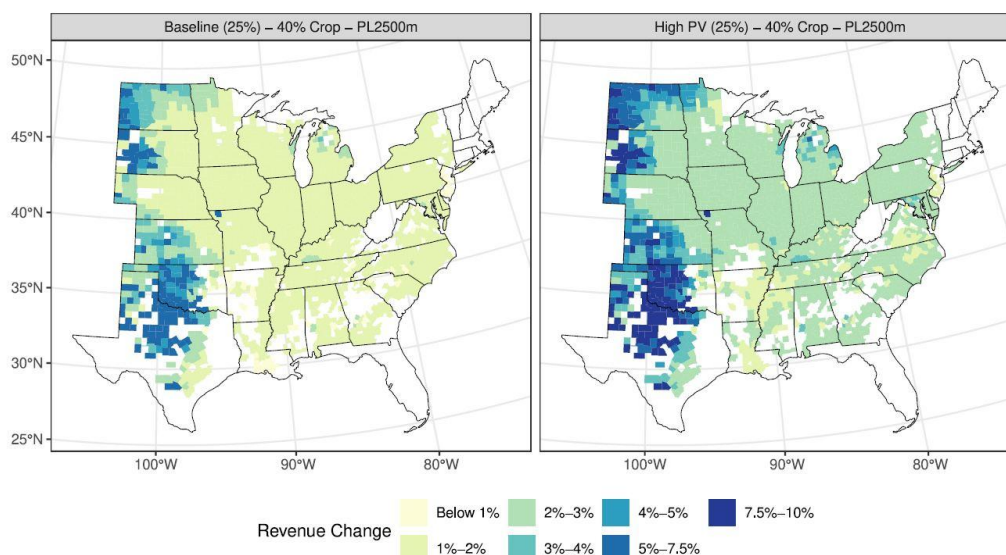


Source : *Land Use Policy*

Lecture : les comtés ayant produit du blé, du maïs ou du soja entre 2019 et 2023 sont délimités par des traits gras. La couleur indique le potentiel de production photovoltaïque du comté.

Dans le scénario médian, où le photovoltaïque représenterait 35,7 % de la production électrique, la production américaine baisserait de 0,8 à 7,5 % pour les cultures étudiées. Le blé, cultivé sur des parcelles plus ensoleillées, serait davantage affecté que le soja et le maïs. En parallèle, les prix agricoles nationaux augmenteraient de 5,6 à 12,9 %. Ces hausses restent toutefois limitées au regard de celles induites par la concurrence avec le bioéthanol, qui pourraient atteindre 30 %. Par ailleurs, l'expansion du photovoltaïque sur terres cultivées bénéficierait aux revenus agricoles, directement pour les exploitants accueillant des installations, indirectement pour tous *via* la hausse des prix. Dans la majorité des comtés étudiés, les gains de revenus seraient de l'ordre de 1 à 3 %, mais pourraient atteindre 10 % pour les producteurs de blé du Kansas, du Texas et de l'Oklahoma (figure).

Impact du déploiement photovoltaïque sur les revenus agricoles



Source : *Land Use Policy*

Lecture : les cartes montrent les impacts des scénarios où la production d'énergie photovoltaïque atteint 35,7 % (gauche) et 53,2 % (droite) de la production électrique nationale. Dans les deux cas, 40 % des surfaces allouées à l'énergie solaire sont issues des terres cultivées. On observe que les augmentations de revenus sont plus fortes sur la carte de droite.

Les auteurs soulignent que d'autres facteurs mériteraient d'être intégrés à l'analyse : le développement du photovoltaïque dans d'autres pays pourrait amplifier les effets sur les prix, tandis que des installations sur prairies ou terres non agricoles, jugées probables, limiteraient les implications pour les trois filières étudiées.

Miguel Rivière, Centre d'études et de prospective

Source : *Land Use Policy*

<https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2026.108093>

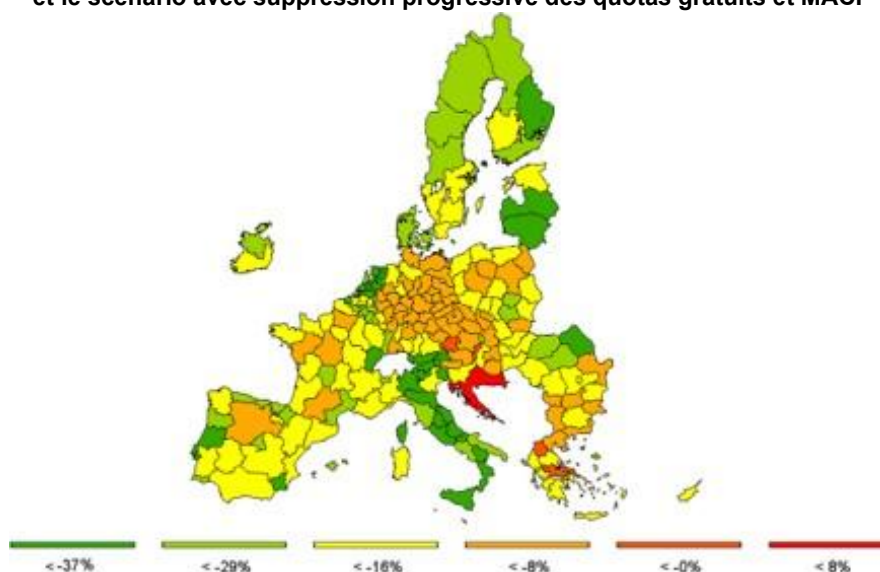
Climat : engrais, forêts

Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) et échange de quotas d'émissions : quels impacts sur le secteur agricole européen ?

Un article publié en juin 2026 dans le *Journal of Agricultural Economics* évalue les conséquences de la suppression progressive des quotas gratuits alloués aux producteurs européens d'engrais, et de l'entrée en vigueur du MACF en 2026. Pour ce faire, les auteurs utilisent le modèle d'équilibre général MAGNET, associé au modèle d'équilibre partiel CAPRI. Ils comparent deux scénarios à l'horizon 2030 : un scénario de référence, sans système d'échange de quotas d'émissions européen (SEQUE) ni MACF, calibré sur [les perspectives agricoles de la Commission européenne](#) de 2022, et un scénario associant les deux dispositifs.

Les projections réalisées indiquent que l'effet combiné du MACF et du SEQUE conduirait à un doublement du prix des fertilisants minéraux dans l'Union européenne (UE) en 2030, par rapport au scénario de référence. Cette augmentation de prix entraînerait une baisse de 22 % de leur utilisation au sein de l'UE. Cette réduction globale serait d'ampleur variable selon les régions (figure). Elle dépendrait en partie de la proximité entre élevages et cultures, et donc de la capacité des exploitants à remplacer les engrais azotés minéraux par des engrais organiques (fumier, lisier, purin).

Variations relatives de l'utilisation d'engrais minéraux en 2030, entre le scénario de référence et le scénario avec suppression progressive des quotas gratuits et MACF



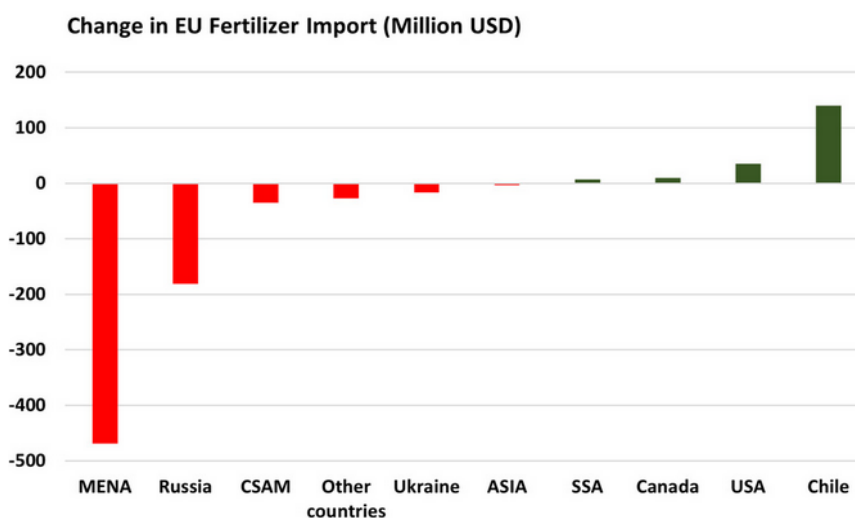
Source : *Journal of Agricultural Economics*

La structure des fermes de la région considérée joue également un rôle : les petites exploitations dont les capacités financières sont limitées auront davantage de difficultés à se fournir en engrais minéraux. Le MACF et le SEQE auraient pour effet de réduire de 7,7 % le revenu total du secteur agricole européen, par rapport au scénario de référence, avec une fois encore des disparités importantes entre régions. La hausse des coûts d'achats d'engrais se répercuterait sur les prix à la production de l'ordre de +7 % pour les céréales, +5 % pour les graines oléagineuses, et dans de moindres proportions sur les prix à la consommation (+1,5 % au maximum). Elle conduirait aussi à une réduction des exportations provenant des États membres : -12,5 % au maximum pour les céréales.

Dans le scénario prenant en compte les effets du MACF et du SEQE, les importations de fertilisants minéraux seraient réduites de 37 % (figure) et leur production sur le territoire européen de 21,4 %, alors qu'avec la seule suppression des quotas gratuits (sans application du MACF), ce dernier pourcentage atteindrait 79 %. Ces résultats montrent que le MACF, en augmentant les coûts à l'importation des produits selon leur intensité d'émission, permet bien de limiter la concurrence déloyale subie par les producteurs européens, qui voient leurs coûts de production augmenter sous l'effet du SEQE.

Les modélisations du scénario où les deux mécanismes sont combinés montrent qu'ils permettraient de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole européen de 5,4 % (-22 MtCO₂eq), en 2030, sans provoquer de hausse significative des émissions agricoles dans les autres régions du monde.

Variation nette des importations européennes d'engrais en 2030, par rapport au scénario de référence



Source : *Journal of Agricultural Economics*

Émeline Lévêque, stagiaire au Centre d'études et de prospective

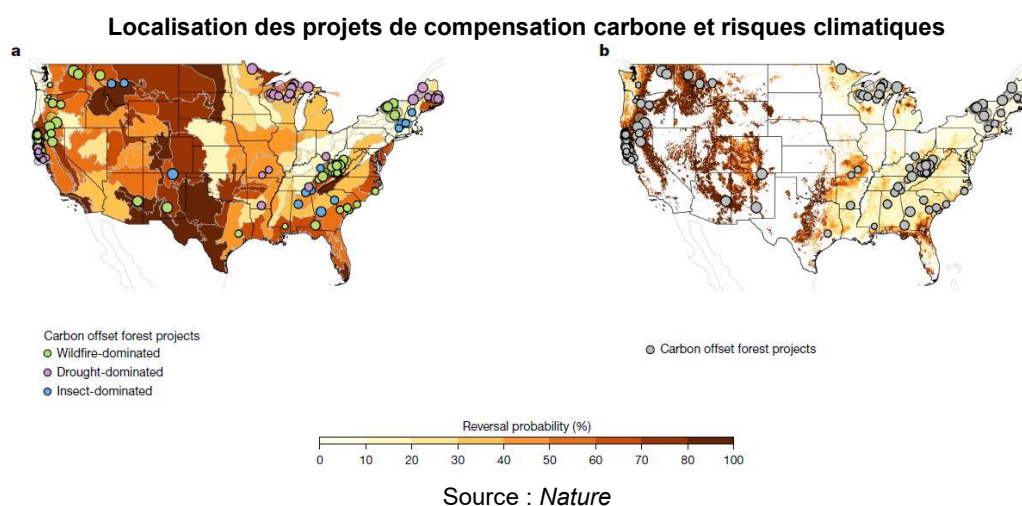
Source : *Journal of Agricultural Economics*

<https://doi.org/10.1111/1477-9552.70060>

Compensation carbone en forêt et risques climatiques

Les perturbations naturelles peuvent engendrer des pertes de carbone forestier *via* la mortalité des arbres qu'elles provoquent. Un article paru en mai 2026 dans *Nature* s'intéresse à la prise en compte de ces aléas par les programmes de compensation carbone aux États-Unis. Sur une période de 100 ans, le risque pour les forêts américaines de perdre au moins 10 % du carbone qu'elles stockent s'élèverait à 10 % (incendies), 19 % (sécheresse) et 23 % (insectes). Le changement climatique exacerberait ces risques et pourrait conduire à tripler les pertes liées aux incendies, notamment dans l'ouest du pays.

Sur les 116 projets de compensation carbone étudiés, 40 à 44 % seraient exposés à un risque élevé de pertes (figure). Selon les cahiers des charges actuellement en vigueur, 8 à 10 % des crédits carbone générés par chaque projet sont mis en réserve pour couvrir d'éventuelles pertes. Sur la base de leurs travaux, les auteurs estiment que cette réserve devrait atteindre 82,4 millions de dollars pour atténuer efficacement le risque lié aux perturbations naturelles, alors qu'elle n'en comporte actuellement que 13,3 millions, soit environ six fois moins. Ils soulignent l'urgence de mettre à jour les protocoles de certification des projets forestiers de compensation carbone, afin que leur potentiel d'atténuation du changement climatique soit correctement évalué.



Lecture : les 116 projets de compensation étudiés sont représentés par des cercles dont la couleur indique l'aléa dominant (incendie en vert, sécheresse en mauve et insectes en bleu) et dont la taille est proportionnelle à la surface du projet. La couleur du fond de carte indique la probabilité que la forêt perde au moins 10 % de son carbone sur 100 ans, sous l'effet des perturbations naturelles, à l'échelle d'écorégions homogènes (carte de gauche) et de pixels forestiers géoréférencés (carte de droite).

Miguel Rivière, Centre d'études et de prospective

Source : *Nature*

<https://doi.org/10.1038/s41586-026-10571-y>

Écosystèmes

Quels compromis entre production agricole et services écosystémiques ?

Dans un article publié en mai 2026, dans la revue *Ecological Indicators*, des chercheurs présentent une méta-analyse de la littérature scientifique sur les compromis entre production agricole et fourniture de services écosystémiques. Il s'agit de voir s'il est possible de combiner les deux objectifs, ou si favoriser l'un nuit nécessairement à l'autre.

Le travail porte sur une trentaine de recherches étudiant les relations entre production agricole et au moins un des quatre services écosystémiques suivants : séquestration du carbone, préservation de la biodiversité, limitation de l'érosion des sols, amélioration de la qualité des paysages. Le choix a été fait de se focaliser sur des études portant sur la France ou l'Allemagne, compte tenu de l'importance de ces deux pays en matière agricole en Europe. Enfin, les études retenues comparent toutes une situation de référence avec un ou plusieurs scénarios alternatifs. Ces derniers portent sur différentes politiques publiques (dérégulation des marchés, réglementation environnementale), sur la mise en œuvre de pratiques à visée environnementale (non-labour, afforestation, gestion des zones humides) et sur le contexte socio-économique (démographie, régimes alimentaires, etc.).

Les résultats montrent que les situations « gagnant-gagnant », où la production agricole est favorisée en même temps que la fourniture de services écosystémiques, sont rares et ne représentent que 10 % des cas étudiés (figure). Parmi les synergies avérées on trouve le recours au semis direct, qui semble améliorer la biodiversité sans avoir d'effet négatif sur les rendements. Sinon, dans la plupart des situations, les scénarios favorables aux services écosystémiques ont des impacts négatifs sur la production, et réciproquement. Par exemple, la dérégulation des marchés favoriserait la production au détriment des services écologiques, et l'inverse s'observe concernant la réglementation environnementale.

Enfin, un tiers des scénarios étudiés combinent des effets négatifs à la fois sur la production agricole et sur l'environnement. C'est le cas du pâturage intensif en zones humides, qui nuit à la production et à la séquestration du carbone, ou au développement des cultures destinées à la production de biogaz.

**Nombre de scénarios de compromis, synergies ou antagonismes,
selon les services écosystémiques considérés**

Ecosystem services	Trade-offs in favor of agricultural production	Trade-offs in favor of ecosystem service	Mutual losses	Synergies	Total
Carbon sequestration	0	5	6	3	14
Landscape aesthetics	4	14	4	0	22
Biodiversity	2	4	10	3	19
Erosion control	1	6	3	0	10

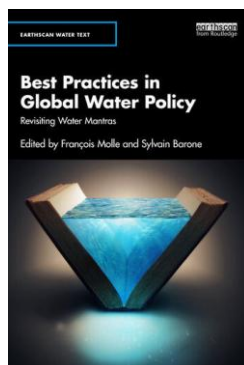
Source : *Ecological Indicators*

Mickaël Hugonnet, Centre d'études et de prospective

Source : *Ecological Indicators*

<https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2026.114996>

F. Molle, S. Barone (dir.), *Bonnes pratiques dans les politiques mondiales de l'eau : revisiter les mantras de l'eau*, Routledge, 2026, 310 pages



Cet ouvrage scientifique scrute vingt « bonnes pratiques », entendues comme des affirmations largement reprises, diffusées et souvent considérées comme allant de soi, qui structurent actuellement les politiques mondiales de l'eau. Plusieurs idées reçues sont mises en discussion : le goutte-à-goutte permettrait d'économiser l'eau ; la réutilisation des eaux usées traitées réduirait mécaniquement la rareté ; l'organisation par bassin améliorerait automatiquement la gestion de l'eau ; etc.

L'ouvrage invite à ne pas considérer une solution comme *a priori* pertinente au seul motif qu'elle est érigée en « bonne pratique », mais à en apprécier les externalités, les risques et les effets collatéraux. Ainsi, le goutte-à-goutte peut accroître l'efficacité de l'irrigation à la parcelle sans entraîner d'économie globale d'eau si les surfaces irriguées augmentent. De même, la réutilisation des eaux usées traitées peut perturber les équilibres des cours d'eau et pénaliser, par exemple, les débits d'étiage. En revisitant ces pratiques souvent tenues pour évidentes, l'ouvrage montre que les enjeux liés à l'eau sont rarement purement techniques : ils engagent des rapports de pouvoir, des arbitrages et des choix de société, à évaluer au regard des contextes locaux et des effets inattendus des interventions et pratiques proposées.

Delphine Acloque, Centre d'études et de prospective

Source : Routledge

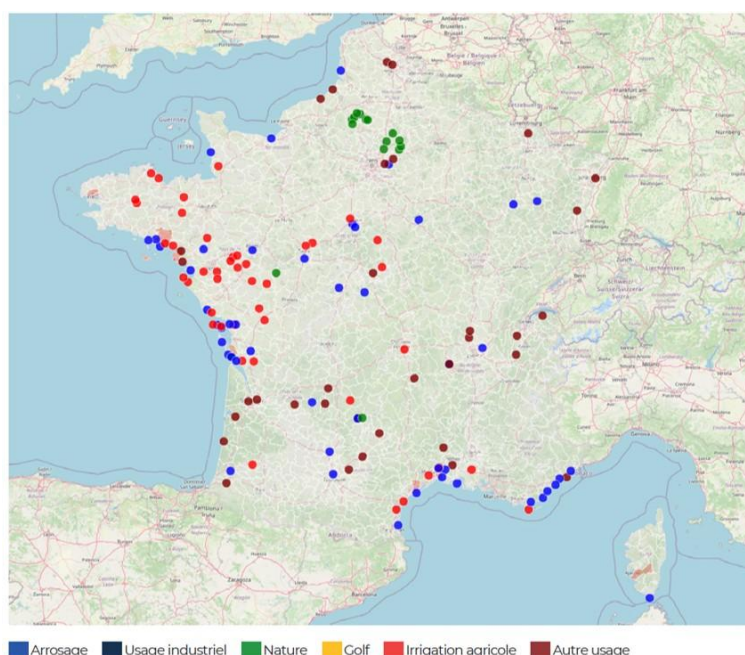
<https://www.routledge.com/Best-Practices-in-Global-Water-Policy-Revisiting-Water-Mantras/Molle-Barone/p/book/9781041251903>

Réutilisation des eaux usées, traitées, pour l'irrigation : situation en France et à l'étranger

Dans un podcast d'avril 2026, E. Crauser-Delbourg et J.-P. Bordes présentent les points marquants de [l'étude](#) sur la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) en agriculture, publiée en début d'année par l'Institut Terram. Le [Plan Eau gouvernemental](#), avec son objectif de 10 % de REUT en 2030 et un cadre réglementaire favorable, n'a pas permis l'essor escompté. À peine 1 % des eaux issues de stations d'épuration sont réutilisées en France et de nombreux projets sont abandonnés.

Le secteur agricole constitue l'un des deux principaux débouchés, avec l'arrosage (figure). Mais les auteurs soulignent qu'au prix actuel de l'eau (5 à 20 centimes le m³ en grandes cultures), seules certaines situations de pénurie hydrique et/ou de productions à forte valeur ajoutée incitent à recourir à la REUT, qui revient 20 fois plus cher du fait des traitements, de l'acheminement, etc. Les pommes de terre de Noirmoutier sont prises en exemple : absence quasi totale d'eau douce sur l'île, production IGP. D'autres conditions aux projets de REUT sont mises en avant : la proximité des parcelles agricoles avec la station de traitement (pour contenir les coûts d'acheminement), la localisation en zone littorale afin de ne pas compromettre la fonction de « soutien d'étiage » jouée, sinon, par les eaux usées restituées aux rivières.

**Stations de traitement d'eaux usées impliquées dans un projet de REUT
(projet en instruction ou en cours de mise en œuvre), en novembre 2025**



Source : Institut Terram, d'après Office international de l'eau

Les expériences d'autres pays où la REUT est plus répandue sont détaillées. En Espagne, les sécheresses récurrentes des dernières décennies ont conduit à la mise en place progressive d'infrastructures robustes et d'un cadre institutionnel favorable. Ainsi, 15 % des eaux usées sont traitées et réutilisées, une part atteignant 98 % dans la région de Murcie. En Israël, la REUT approche les 90 %, la moitié pour l'irrigation, avec des distances d'acheminement pouvant dépasser les 100 km. Le prix de l'eau est élevé, reflétant sa valeur, et facturé au coût marginal (celui du dessalement de l'eau de mer). Aux Pays-Bas, ce n'est pas la pénurie d'eau qui motive la REUT, mais le fait de pouvoir moduler les paramètres physico-chimiques lors des traitements, pour les cultures à haute valeur ajoutée sous serre.

Karine Belna, Centre d'études et de prospective

Source : Institut Terram

<https://institut-terram.org/podcasts/episode-13-agriculture-la-reutilisation-des-eaux-usees-en-solution/>

Travail

Transmission des exploitations et accès à la terre dans l'Union européenne



Un rapport publié en juin 2026 par le Joint Research Centre de la Commission européenne analyse les mécanismes d'accès à la terre, durant les processus de transmission des exploitations, à partir des données du Réseau d'information comptable agricole européen (Rica, FADN en anglais) de trois pays : Belgique, Pologne et Irlande. Les résultats montrent que lorsqu'un exploitant sans successeur identifié approche de la retraite, il tend à réduire progressivement ses surfaces de terre utilisées et ses actifs fonciers. Quand, au contraire, un successeur est identifié, l'exploitant a tendance à maintenir son activité, voire à la développer. Enfin, lorsque des successeurs reprennent effectivement l'exploitation, ces derniers ont tendance à augmenter les surfaces et à intensifier l'usage qu'ils en font. Mais les nouveaux repreneurs, généralement plus jeunes, font face à des prix du foncier et des loyers plus élevés que les exploitants établis, probablement en raison d'un moindre pouvoir de négociation, d'un manque d'expérience et de réseaux locaux moins développés. Les auteurs suggèrent donc d'inclure des outils réglementaires et financiers en faveur des jeunes repreneurs dans les politiques régulant le marché foncier agricole (garanties publiques conditionnées à l'âge, subventions ou incitations fiscales).

Émeline Lévêque, stagiaire au Centre d'études et de prospective

Source : Joint Research Centre

<https://dx.doi.org/10.2760/5783685>

Pratiques de recherche d'information des nouveaux agriculteurs en France

L'Acta, le réseau des instituts techniques agricoles, publie les résultats d'une enquête nationale consacrée aux pratiques informationnelles des agriculteurs récemment installés. Le sondage a été réalisé en avril 2026 par Ipsos BVA auprès de plus de 300 agriculteurs installés depuis cinq ans ou moins. Il montre que, pour s'informer, 72 % des enquêtés préfèrent les supports numériques – réseaux sociaux, moteurs de recherche et sites spécialisés agricoles – aux échanges en présentiel et aux médias traditionnels (presse agricole, salons professionnels, etc.) (figure). Par ailleurs, un nouvel installé sur dix déclare utiliser des outils d'intelligence artificielle générative, tels que ChatGPT, pour rechercher des informations. Sur cette base, un tiers des répondants jugent peu satisfaisantes les informations qu'ils consultent pour le pilotage de leur exploitation, les estimant trop généralistes, trop théoriques ou parfois influencées par des intérêts commerciaux ou politiques. Hormis les informations météorologiques, les principales thématiques recherchées concernent la conduite des cultures ou des élevages, la fertilisation des sols ainsi que la prévention des maladies végétales ou animales.

Catégorie	Support / Interaction	Pourcentage
Supports digitaux (72%)	Réseaux sociaux	46%
	Moteurs de recherche	34%
	Sites internet agricoles	33%
	Total Supports digitaux	72%
Interactions physiques (66%)	Formations	32%
	Groupes d'agriculteurs	27%
	Réunions techniques	25%
	Total Interactions physiques	66%
Médias traditionnels (42%)	Presse agricole spécialisée	25%
	Salons agricoles	19%
	Webinaires / conférences en ligne	11%
Total Médias traditionnels	42%	
Autres		5%
Aucun		1%

Jérôme Lerbourg, Centre d'études et de prospective

<https://www.acta.asso.fr/nouveaux-agriculteurs-une-enquete-inedite-sur-leurs-pratiques-dinformation/>

The image shows the front cover of a report. At the top left is the logo of the MSA (Mutuelle Sociale Agricole), which consists of a stylized 'M' and 'S' inside a blue square. To its right, the text 'santé famille retraite services' is written in a sans-serif font, with each word on a new line and preceded by a horizontal line. At the top right is the logo for 'INRAE INNOVATION', featuring a colorful cluster of dots to the left of the text 'INRAE' in a large, bold, teal font, with 'INNOVATION' in a smaller font below it. The main title of the report is centered in a large, bold, black serif font and reads: 'Qualité de vie au travail dans l'installation agricole : nouveaux travailleurs, travail non rémunéré et exploration de dispositifs de mise en marché'. Below the title, the subtitle 'Rapport final / Appel à projet de recherche MSA 2024' is centered in a smaller, black, sans-serif font. The names of the authors, 'Pierre Genssola*, Marie Barissau*, Philippine Dupé*, Lucette Laurens*', are listed at the bottom left in a black, sans-serif font. The date 'Avril 2026' is centered at the bottom in a black, sans-serif font. At the very bottom center is a small rectangular logo with four circular icons: a person, a gear, a leaf, and a recycling symbol, with the text 'MSA' below them.

La QVT n'est pas un état absolu. Elle relève au contraire d'un équilibre constamment négocié, au fil de l'évolution des projets des installés et de l'acquisition des compétences. Le travail gratuit (familial, amical, stages, WWOOFing, auto-exploitation) apparaît indispensable

à la viabilité économique des exploitations en phase de lancement, mais il peut être source de vulnérabilité. En effet, au-delà de la protection sociale et de la rémunération, c'est le statut même du travail gratuit qui peut générer de la souffrance, surtout lorsque la situation s'installe dans la durée (sentiment d'exploitation ou d'injustice).

Les circuits alimentaires de proximité, eux, renforcent le sens du travail, l'autonomie et généralement le revenu. Mais ils génèrent, en contrepartie, une charge mentale, que les éleveurs sous-estiment souvent avant de se lancer et un surcroît d'activité (préparation, organisation et commercialisation), qui est par ailleurs « sous-payé » par rapport aux compétences nécessaires. Enfin, le choix de ces modalités de commercialisation dépend de l'existence des circuits sur le territoire et d'une socialisation agricole préexistante.

Pour les auteurs, l'accompagnement des projets agricoles doit intégrer la précarité du travail (acceptabilité dans la durée des faibles rémunérations, du sur-travail et de l'absence de statuts dans certains cas) et porter sur l'ensemble du « système de travail » (personnes et organisation).

Muriel Mahé, Centre d'études et de prospective

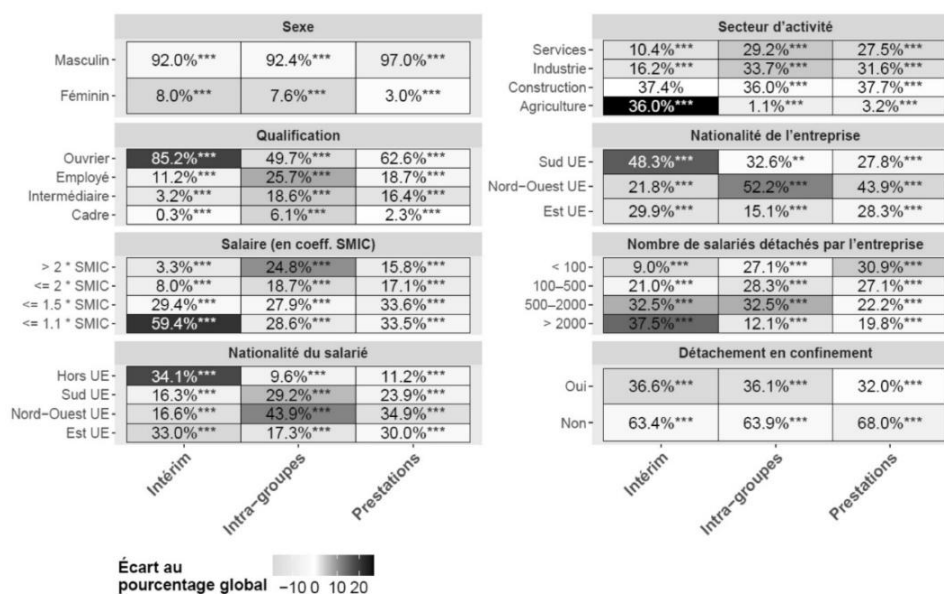
Source : INRAE

<https://hal.inrae.fr/hal-05629634v1>

Les entreprises de travail temporaire, intermédiaires pour une main-d'œuvre détachée précaire

Dans un article publié en juin 2026 dans la revue *Sociologie*, P. E. Weill se penche sur le rôle central des entreprises de travail temporaire (ETT) dans l'emploi de main-d'œuvre détachée en France. L'agriculture est, avec la construction, le secteur qui a le plus recours au travail détaché intérimaire, à la différence notable qu'elle utilise presque exclusivement cette modalité de détachement (figure). Les ETT du sud de l'UE ou d'Europe centrale et orientale y sont par ailleurs surreprésentées. Pour ce qui est de la France, cette forme de travail détaché est particulièrement implantée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse.

**Écarts à la distribution globale selon les modèles juridiques de détachement
(septembre 2019 à décembre 2022)**



Source : *Sociologie*

Les ETT remplissent trois fonctions d'intermédiation entre les exploitations agricoles et le marché du travail. La première est de fournir de la main-d'œuvre flexible, mobile, fiable, « disciplinée », à faible coût. Le service « clés en main » inclut transport, hébergement, gestion de la relation d'emploi, optimisation salariale. Pour l'auteur, la deuxième fonction est de limiter l'accès du travailleur à ses droits, en favorisant la mobilité transnationale, en opérant des recrutements hors UE, en menaçant les salariés d'éviction rapide, etc. Les exemples d'amputation des rémunérations ou des indemnités sont fréquents. Enfin, les ETT « vendent » une conformité légale par rapport au droit du travail. Ainsi, elles communiquent abondamment sur le devoir de vigilance des entreprises.

Toujours selon l'auteur, l'essor du travail détaché intérimaire participe à un mouvement d'eupéanisation de la mise à disposition de la main-d'œuvre précaire. Il encourage à mieux connaître les réformes (nationales et européennes) en matière de lutte contre le travail illégal et la fraude aux cotisations sociales.

Muriel Mahé, Centre d'études et de prospective

Source : *Sociologie*

<https://shs.cairn.info/revue-sociologie-2026-2-page-129?lang=fr>

Défis liés à la main-d'œuvre agricole au Japon

Un rapport du Norin Chukin Research Institute (NRI) d'avril 2026 analyse les grandes évolutions de la main-d'œuvre du secteur agricole japonais. Le vieillissement et la pénurie d'actifs pourraient avoir demain un impact sur la productivité. Le nombre d'actifs agricoles a déjà diminué et leur répartition par filières et par types d'emplois s'est modifiée. De même, de 1 679 000 en 2010, le nombre d'exploitations a baissé de moitié pour atteindre 828 000 en 2025. En parallèle, le travail salarié a doublé en quarante ans. Cette évolution traduit le recul du modèle d'exploitation familiale à un actif, avec des employés saisonniers et en temps partiel – souvent issus de la famille –, au profit d'entreprises collectives qui emploient de la main-d'œuvre toute l'année et ont de plus en plus recours à des salariés étrangers. Ce déclin des exploitations familiales entraîne une baisse de l'emploi issu des communautés rurales et une disparition progressive du tissu local construit autour de l'activité agricole.

Si des productions se sont développées, comme l'élevage industriel, d'autres ont chuté au cours des quinze dernières années, pâtissant des importations et confrontées au manque de main-d'œuvre : mandarines, légumes et riz, ce dernier étant souvent cultivé dans des exploitations familiales à un actif.

Diane Bigot, Centre d'études et de prospective

Source : Norin Chukin Research Institute (NRI)

<https://www.nochuri.co.jp/report/pdf/n2605re1.pdf>

Consommation alimentaire

Lait de vache et alternatives végétales : quelles préférences des consommateurs américains ?

Aux États-Unis, la consommation de lait de vache a chuté d'environ 2 % par an entre 2010 et 2019. Une étude publiée en mai 2026 dans *Food Policy* évalue la contribution des alternatives végétales à cette tendance. L'analyse repose sur des données de vente couvrant 53 000 ménages et plus de 200 000 actes d'achat entre 2018 et 2020. Sur la période, 85 % des achats ont concerné le lait de vache (au prix moyen de 0,77 €/l) et 15 % les alternatives végétales (1,70 €/l). Ces dernières étaient davantage consommées par des ménages jeunes, diplômés du supérieur et en quête d'un régime pauvre en lipides.

La consommation d'alternatives végétales se fait principalement au détriment du lait de vache bio ou sans lactose. Ces produits, aux prix plus élevés que celui du lait conventionnel, sont plus vulnérables à la concurrence des substituts végétaux. Si ceux-ci étaient retirés du marché, la consommation de lait conventionnel augmenterait de 7,7 %, contre 14,5 % et 10,2 % respectivement pour les laits bio et sans lactose (figure). Au total, chaque litre de « lait » végétal mis sur le marché remplacerait 0,68 litre de lait de vache, ce qui indique que les substituts ne sauraient expliquer à eux seuls le recul de la consommation de lait. Les auteurs invitent les professionnels du secteur à intégrer d'autres facteurs explicatifs dans leurs stratégies commerciales, et à les recentrer sur les laits bio et sans lactose, dont les ventes sont plus fragiles aujourd'hui.

Effets du retrait des alternatives végétales sur les prix et les quantités de différents types de lait de vache (conventionnel, bio, sans lactose)

	Price effect		Quantity effect		
	Initial price (\$/gal)	Percentage change in price	Initial quantity share (%)	Percentage change in quantity	Changes in annual per household consumption (gallons)
Conventional cow's milk	2.94	1.03%	79.19	7.72%	1.22
Organic cow's milk	7.21	1.91%	4.98	14.50%	0.14
Lactose-free cow's milk	7.93	1.75%	4.97	10.19%	0.10
Plant-based milk	6.44	.	10.86	−100.00%	−2.17
Total	.	.	100.00	−3.52%	−0.70

Source : *Food Policy*

Lecture : le tableau présente les effets d'un retrait des alternatives végétales du marché sur les prix (% , *price effect*), les quantités vendues (% , *percentage change in quantity*) et la consommation par ménage (% , *household consumption* ; 1 gallon = 3,78 litres). La colonne *Initial quantity share* indique les parts de marché initiales de chaque produit. Les résultats montrent que le retrait des alternatives végétales aurait les impacts les plus marqués pour les laits bio et sans lactose.

Miguel Rivière, Centre d'études et de prospective

Source : *Food Policy*

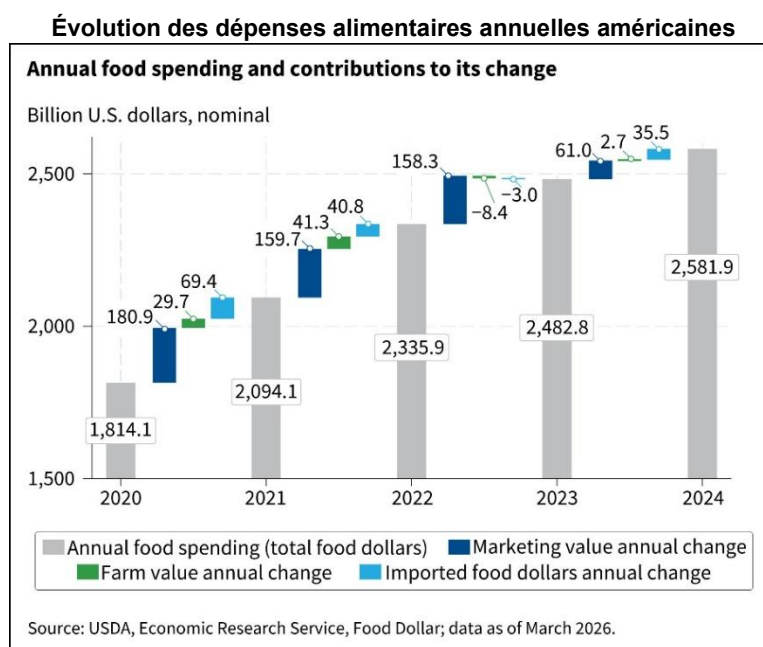
<https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2026.103119>

Systèmes alimentaires

Répartition de la valeur du secteur agro-alimentaire aux États-Unis

En mars 2026, le service de recherche économique du ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA-ERS) a publié les derniers chiffres de répartition de la valeur au sein du secteur agro-alimentaire étatsunien. L'analyse inclut une décomposition du « dollar alimentaire » : en 2024, sur 1 dollar dépensé par le consommateur pour des aliments produits sur le territoire national, ce sont 11,8 cents qui reviennent à l'agriculture, contre 12,1 cents en 2023. En retranchant les 5,1 cents reversés à l'amont (fournisseurs d'intrants et de matériel, etc.), la part de valeur ajoutée des exploitations agricoles est de 6,7 cents en 2024.

Par ailleurs, le montant total des dépenses de consommation alimentaire est passé de 1 841 millions de dollars en 2020 à 2 582 millions en 2024. La majeure partie de cette augmentation est portée par l'aval du secteur (figure), et en particulier par la restauration hors domicile, en forte croissance. C'est aussi ce qui explique l'augmentation de la part de la rémunération du travail dans le dollar alimentaire, qui est passée de 52 cents en 2023 à 54,1 en 2024, la restauration hors domicile étant intensive en emplois.



Source : USDA-ERS

Lecture : entre 2023 et 2024, les dépenses alimentaires des consommateurs américains passent de 2 483 millions de dollars à 2 582 millions. Cette hausse est portée par l'agriculture du pays à hauteur de 2,7 millions, par les secteurs de l'aval à hauteur de 61 millions, et par les importations alimentaires à hauteur de 35,5 millions.

Valentin Cocco, Centre d'études et de prospective

Source : USDA-ERS

<https://www.ers.usda.gov/data-products/food-dollar/summary-findings>

L'inflation alimentaire au Brésil : un phénomène structurel

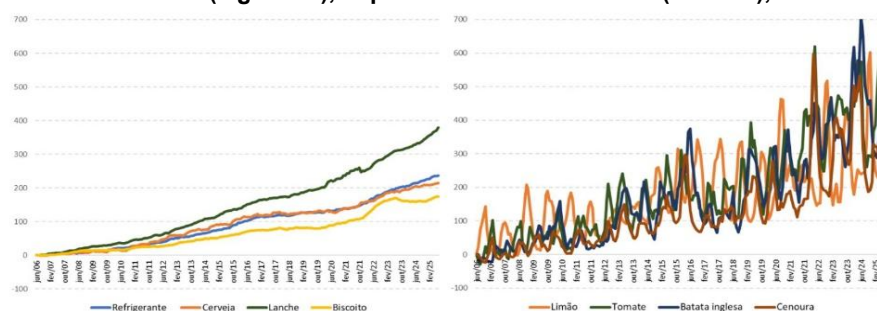
Un rapport de mars 2026 de l'ONG ACT Promoção da Saúde, écrit par l'économiste V. Palmieri Junior, propose une analyse, relativement engagée, sur l'inflation alimentaire au Brésil et la définit comme un phénomène non-conjoncturel, et comme la conséquence de l'histoire agraire du pays et de son intégration à l'économie mondiale. Historiquement, les politiques publiques (soutien des grands domaines tournés vers le commerce international, avantages fiscaux accordés par la loi Kandir de 1996) ont favorisé la production intensive de cultures de rente pour l'export (canne à sucre, soja, maïs). Cela s'est fait au détriment des cultures visant à nourrir la population, comme le haricot.

Depuis 2006, l'inflation alimentaire est plus forte que l'inflation globale. Par exemple, l'auteur estime qu'en 2024, sans l'alimentation, l'inflation aurait été de 4,2 % au lieu des 4,8 % observés. La spécialisation dans les cultures de rente, majoritairement exportées, a créé une situation de « subordination » à l'économie mondiale. Dépendant du marché international pour les engrais et soumis à la « dollarisation » progressive des produits de base (soja, maïs, riz, haricot, etc.), l'État a peu de marge pour garantir la stabilité des prix intérieurs.

Le rapport s'intéresse aussi au processus de déterritorialisation du système agroalimentaire. Il le décrit comme étant structuré par quelques grandes firmes industrielles internationales. Cette concentration, présente à tous les maillons de la chaîne alimentaire, de la production à la distribution, limite la concurrence et permet aux entreprises de pratiquer des prix sur le marché intérieur bien supérieurs à leurs coûts. La logistique et la transformation des céréales (soja et maïs) sont dominées par les ABCD (Archer Daniels Midland, Bunge, Cargill, Louis Dreyfus). Quant au secteur de la grande distribution, il est verrouillé par quelques firmes profitant de leur oligopole pour maximiser leurs marges. À cela s'ajoute l'entrée d'importants fonds d'investissement dans le secteur alimentaire, privilégiant les rendements financiers.

Enfin, cette concentration et cette inflation seraient également entretenues par le fait que des grands groupes de distribution ont créé leur propre carte de crédit, accélérant à la fois la fidélisation et l'endettement des ménages précaires. Par ailleurs, la standardisation et l'industrialisation des modes de production et des cultures ont conduit à une forte expansion des aliments ultra-transformés, issus de denrées de base et enrichis avec des additifs. Profitant de chaînes de production industrielles consolidées et permettant un stockage de longue durée, leurs prix sont plus stables et moins élevés que ceux des produits bruts (figure), et souffrent de moins de variations dues aux aléas météorologiques.

Variation cumulée des prix alimentaires (en %) pour les aliments transformés et ultra-transformés (à gauche), et pour les d'aliments bruts (à droite), entre 2006 et 2025



Source : ACT Promoção da Saúde

Lecture : les graphiques montrent les variations des prix, au cours des 20 dernières années, de produits transformés et ultra-transformés élaborés à partir de denrées de base (à gauche) : boissons gazeuses (bleu), bière (orange), en-cas (vert), biscuits (jaune) ; et de fruits et légumes (à droite) : citron (orange), tomate (vert), pomme de terre (bleu), carotte (marron). Les en-cas ont vu leurs prix quadrupler en moyenne depuis 2006, tandis que la pomme de terre a subi des pics jusqu'à 700 %, soit un prix sept fois supérieur à ceux de 2006. En plus d'un taux d'inflation plus élevé, les variations de prix des produits bruts sont bien plus importantes du fait de la saisonnalité, des chocs extérieurs et de la pression climatique.

Le rapport conclut par une série de recommandations pour les acteurs publics : soutenir les petites et moyennes industries, rééquilibrer le ratio entre exportation et marché intérieur, diversifier les cultures, etc. Il appelle à rompre avec la politique actuelle, qui privilégie la rentabilité immédiate des exportations au détriment de la sécurité alimentaire nationale.

Diane Bigot, Centre d'études et de prospective

Source : ACT Promoção da Saúde

<https://actbr.org.br/wp-content/uploads/2026/03/INFLACAO-DE-ALIMENTOS-NO-BRASIL.pdf>

PORTRAIT : SYSTEMIQ, un regard global sur l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation

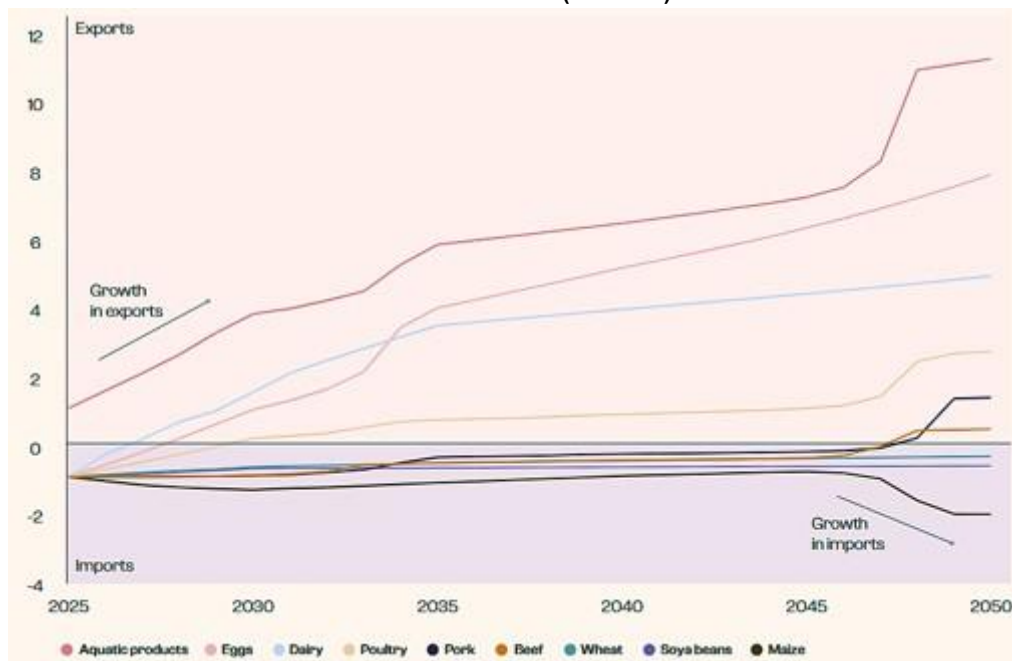


SYSTEMIQ est un cabinet de conseil international spécialisé dans la transformation des systèmes économiques au service de la durabilité et de la transition bas carbone. Fondé en 2016 et basé à Londres, il intervient dans cinq domaines principaux : l'énergie, l'économie circulaire, l'alimentation et l'usage des sols, les espaces urbains, la finance durable. Trois études prospectives récentes anticipent les évolutions des systèmes alimentaires. Elles interrogent à la fois la reconfiguration des rapports de force dans l'agroalimentaire (montée en puissance de la Chine, etc.) et le rôle structurant des innovations technologiques.

Publié en avril 2026, le document *À la croisée des chemins : l'alimentation à l'ère de l'incertitude* souligne que le modèle agricole dominant, fondé sur la recherche de productivité et de rentabilité, a atteint ses limites biophysiques. Les auteurs décrivent, à l'horizon 2050, quatre futurs alimentaires contrastés pour la planète. Le scénario d'« adaptation pilotée par le marché » repose sur une forte intensité capitaliste et technologique, soutenue par une énergie bon marché. Le pouvoir des détenteurs de données et de propriété intellectuelle serait renforcé, tout comme les inégalités d'accès à une nutrition optimisée. Le scénario d'« action portée par les territoires » envisage un monde où des chocs répétés (conflits, crises sanitaires, etc.) érodent la confiance dans les institutions étatiques et déplacent l'adaptation vers l'échelle locale, aggravant les disparités inter-régionales. Le scénario d'« intervention publique fragmentée » repose, quant à lui, sur un repli des gouvernements. Ceux-ci érigent la sécurité alimentaire en priorité nationale, au risque d'accentuer les fractures géopolitiques entre blocs régionaux fermés. Enfin, le scénario de « réponse publique coordonnée » anticipe des crises alimentaires dans les années 2030. Elles catalyseraient la coopération entre États autour de banques de données partagées et d'un *Codex planetarius* régulant le commerce mondial.

SYSTEMIQ a également publié début 2026 un rapport qui examine les effets de la stratégie chinoise de sécurité alimentaire sur les chaînes de valeur mondiales. Selon les projections (figure), les importations chinoises de soja diminueraient de 25 % d'ici à 2030. Le pays deviendrait exportateur net en volaille, œufs, produits laitiers et produits d'aquaculture à l'horizon 2040. Et la production de protéines alternatives (ex. protéines végétales, protéines issues de la fermentation) pourrait couvrir jusqu'à 55 % de la demande intérieure d'ici à 2050.

**Évolution anticipée du solde commercial net de la Chine pour certaines matières premières,
indexée sur 2025 (2025 = 1)**



Source : SYSTEMIQ

Lecture : Les courbes montrent l'évolution du solde commercial net par produit (valeur des exportations – valeur des importations) à partir de l'année de référence 2025. Une courbe qui monte de -1 vers 0 signifie une réduction de la dépendance aux importations et une courbe qui passe au-dessus de 0 signifie que la Chine devient exportatrice nette pour ce produit. Au cours des trois prochaines décennies, la Chine devrait ainsi réduire sa dépendance aux importations de céréales et de soja, tandis que ses exportations de produits aquacoles (déjà présentes en 2025), d'œufs, de produits laitiers, de volaille et de porc devraient augmenter plus ou moins fortement d'ici 2050.

Enfin, une [publication](#) d'avril 2026 souligne le potentiel de développement des protéines végétales au Royaume-Uni. Leur part de marché pourrait passer de 14 % en 2025 à 29 % d'ici à 2040, sous réserve d'engagements ambitieux du secteur de la distribution.

Delphine Acloque, Centre d'études et de prospective

Source : SYSTEMIQ

<https://www.systemiq.earth/>

ÉVÈNEMENTS

- 17-28 août 2026, Oulan-Bator (Mongolie)
17^e session de la Conférence des parties (COP17) à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), organisée par les Nations unies
<https://unccdcop17.org/>

- 24-28 août 2026, Brest
15^e conférence européenne sur la restauration écologique, organisée par la Society Ecological Restoration (SER-Europe)
<https://sere2026.sciencesconf.org/>

- 15 septembre 2026, en ligne
Webinaire FORESTT « Les vieilles forêts : enjeux écologiques et patrimoine naturel à préserver », organisé par le PEPR (Programme et équipements prioritaires de recherche) FORESTT
<https://www.pepr-forestt.org/evenements/evenements-a-venir/webinaire-vieilles-forets>

- 15-17 septembre 2026, Rennes
Salon mondial de l'élevage, organisé par le SPACE
<https://www.space.fr/fr>

- 16 septembre 2026, Paris
Séminaire sur « Les agriculteurs, sources d'innovation dans la transition agro-écologique », organisé par l'Académie d'agriculture de France
<https://www.academie-agriculture.fr/actualites/academie/seance/academie/les-agriculteurs-sources-dinnovation-dans-la-transition-agro>

- 21-22 septembre 2026, Dijon
Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation, co-organisées par Dijon métropole, la ville de Dijon, Terres en villes, l'ADEME, la chaire Unesco alimentations du monde, Montpellier Méditerranée Métropole, Nantes Métropole, Agropolis International, le CNFPT, France urbaine
<https://assises-agroecologie-alimentation.fr/>

- 21-23 septembre 2026, Aarhus (Danemark) et en ligne
Symposium mondial sur la compaction des sols, organisé par l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO)
<https://www.fao.org/events/detail/global-symposium-on-soil-compaction>

- 23-24 septembre 2026, Retiers
Salon Bio, organisé par la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB) et le réseau des agriculteurs bio de Bretagne, des Pays de la Loire et de Normandie
<https://www.salonbio.fr/>

- 24 septembre 2026, en ligne
Webinaire de questions/réponses sur le programme « Entreprises engagées pour la nature », organisé par l'Office français pour la biodiversité
<https://ofb.gouv.fr/evenements/webinaire-de-questionsreponses-autour-du-programme-entreprises-engagees-pour-la-nature>

- 28 septembre 2026 - 2 octobre 2026, Avignon

Journées annuelles du PEPR FORESTT, organisées par le PEPR FORESTT

<https://www.pepr-forestt.org/evenements/evenements-a-venir/journees-annuelles-2026-forestt-avignon>

- 29 septembre 2026, Clermont-Ferrand

Salon Semeurs de bio, organisé par le campus de Marmilhat

<https://marmilhat.fr/semeurs-de-bio/>

- 29 septembre 2026 - 2 octobre 2026, Tours

15^e assises nationales de la biodiversité, organisées par IdealCO

<https://www.assises-biodiversite.com/>